

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

**MEMORIAL**

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 308**25 juin 1996****SOMMAIRE**

| | | | |
|---|--------------------|--|--------------|
| Acer, S.à r.l., Crauthem | pages 14773, 14774 | Metros Holding S.A., Luxembourg | 14751 |
| ADT Finance S.A., Luxembourg | 14774 | Migalux, S.à r.l., Luxembourg | 14749 |
| ADT Luxembourg S.A., Luxembourg | 14774 | Mondorfer Computer Center, S.à r.l., Mondorf-les-Bains | 14749 |
| Alimentation La Française, S.à r.l., Dudelange | 14774 | Olipartex Holding S.A., Luxembourg | 14784 |
| Alpina Holding S.A.H., Bereldange | 14775 | Opera International (Holdings) S.A., Luxembourg | 14782 |
| Ampersand S.A., Luxembourg | 14781 | Opticontact, S.à r.l., Luxembourg | 14752 |
| Andersen Consulting Europe S.A., Luxembourg | 14774 | Orbis Holdings S.A., Luxembourg | 14753 |
| Aqua Rend, Sicav, Luxembourg | 14782, 14783 | Osborne & Moore Holding S.A., Luxembourg | 14753 |
| Aqua, Sicav, Luxembourg | 14783 | Papyrus S.A., Bertrange | 14753 |
| ARDL, Amicale des Retraités de Dupont Luxembourg, A.s.b.l., Contern | 14775 | Pirelli & C. Luxembourg S.A., Luxbg | 14751, 14752 |
| Azimuth Holding S.A., Luxembourg | 14781 | Point Chaud Services International S.A., Echternach | 14760 |
| Baccantoan S.A., Luxembourg | 14761 | Prospect Media S.A., Luxembourg | 14752 |
| Bambola, S.à r.l., Bettembourg | 14771 | Raposo Lux S.A., Luxembourg | 14753 |
| Baring America New Frontier Fund | 14748 | Rekemos S.A., Luxembourg | 14754 |
| (La) Borsa, S.à r.l., Ettelbruck | 14759 | Remo S.A., Luxembourg | 14754 |
| Cabri d'Eil, S.à r.l., Eil | 14759 | Rodaro-Del Bianco, S.à r.l., Luxembourg | 14755 |
| Carlo Vallarino Gancia International S.A. | 14747 | Rolux, S.à r.l., Rodange | 14755 |
| Catama S.A., Luxembourg | 14780 | Rong Chang, S.à r.l., Luxembourg | 14756 |
| Cegecom S.A., Luxembourg | 14781 | RTH Luxembourg S.A., Luxembourg | 14754 |
| Club des Jeunes Réimech, A.s.b.l., Remich | 14778 | Security Capital U.S. Realty, Sicav, Luxembourg | 14782 |
| De Jonge, S.à r.l., Alscheid | 14759 | Shellsea Holding S.A., Luxembourg | 14756 |
| Demeter, Sicav, Luxembourg | 14783 | Small Cap, Sicav, Luxembourg | 14783 |
| EKZ Holding S.A., Luxembourg | 14760, 14761 | Société de Développement des PME S.A., Luxbg | 14757 |
| Engineering Business S.A., Luxembourg | 14758 | Société Immobilière Opava, S.à r.l., Luxembourg | 14758 |
| Equimat-Lubrilux, S.à r.l., Ingeldorf | 14759 | Sogedeco S.A., Bertrange | 14758 |
| Garage Martin Biver, S.à r.l., Weidingen/Wiltz | 14759 | Somberg S.A., Luxembourg | 14757 |
| Giofin S.A., Luxembourg | 14784 | Storm Holding S.A., Luxembourg | 14755 |
| Global Equity Managers S.A., Luxembourg | 14737 | TC Systems Luxembourg, Luxembourg | 14757 |
| Grenz-Immo, S.à r.l., Weiswampach | 14760 | TDR International, S.à r.l., Luxembourg | 14759 |
| ID-Océans, S.à r.l., Luxembourg | 14782 | Thill Frères, S.à r.l., Schengen | 14756 |
| Kauthen Marcel, S.à r.l., Useldange | 14761 | Trimaran Holding S.A., Luxembourg | 14784 |
| L.F.G. S.A., Remich | 14748 | U.E.C. S.A., United Europe Consulting, Luxembg | 14765 |
| Luxfibel, S.à r.l., Rombach/Martelange | 14748 | Wellington Management Portfolios | 14738 |
| Malermeister Degner, GmbH, Moutfort | 14750 | Wiseman Investments, S.à r.l., Luxembourg | 14762 |
| Manado Holding S.A., Luxembourg | 14749 | WK Participations S.A., Foetz/Mondercange | 14768 |
| Mascioni International S.A., Luxembourg | 14748, 14749 | Wood Production, S.à r.l., Luxembourg | 14772 |
| Medical S.A.H., Luxembourg | 14750 | World Value Fund Sicaf, Luxembourg | 14738, 14747 |
| MEREM S.A., Mediterranean Real Estate Management, Luxembourg | 14747 | | |

GLOBAL EQUITY MANAGERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 26A, rue Albert I^{er}.
R. C. Luxembourg B 46.517.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 15 avril 1996, vol. 478, fol. 43, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 1996.

Signature.

(13110/507/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1996.

WELLINGTON MANAGEMENT PORTFOLIOS, a Mutual Fund under Luxembourg Law.**MANAGEMENT REGULATIONS***Update*

The registered office of the Management Company WELLINGTON LUXEMBOURG S.C.A., has been transferred by decision of the shareholders, adopted on April 18, 1996 from Luxembourg, 47, boulevard Royal to Luxembourg 33, boulevard du Prince Henri.

Consequently, the introduction of the Management Regulations must from now be read as follows:

«These Management Regulations of the Mutual Investment Fund («Fonds Commun de Placement») WELLINGTON MANAGEMENT PORTFOLIOS and any future amendments thereto, occurring in accordance with Article 15 below, shall govern the legal relationship between:

- i. The Management Company WELLINGTON LUXEMBOURG S.C.A., a société en commandite par actions with its registered office in Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri («The Management Company»);
- ii. the Custodian Bank BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.A., a joint stock company with its registered office in Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri («The Custodian Bank»); and
- iii. the subscribers and holders of Units («The Unitholders») who shall accept these Management Regulations by the acquisition of such Units.»

Luxembourg, April 22, 1996.

On behalf of the Management Company

Signature

The Domiciliary Agent

Pour copie conforme

A. Schmitt

Avocat-avoué

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 1996, vol. 480, fol. 10, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19403/275/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 1996.

WORLD VALUE FUND, Société Anonyme d'Investissement à Capital Fixe.

Registered office: L-1637 Luxembourg, 13, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 43.613.

In the year nineteen hundred and ninety-six, on the ninth day of May.

Before Us, Maître Edmond Schroeder, notary residing in Mersch.

Was held an Extraordinary General Meeting of Shareholders of WORLD VALUE FUND (hereafter referred to as the «Company»), a société anonyme having its registered office in Luxembourg (R.C. Luxembourg B 43.613), incorporated pursuant to a deed of M^e Christine Doerner, notary residing in Bettembourg, on the 15th of April, 1993, published in the Mémorial C, Recueil Spécial (the «Mémorial») of 26th May, 1993.

The meeting was opened at 10.30 a.m. with Maryse Duffin, employée privée, residing in Waldbredimus, in the chair.

The chairman appointed as secretary Régine Body, employée privée, residing in Libramont (B).

The meeting elected as scrutineer Johan Wilk, employé privé, residing in Helmsange.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

(1) to amend Articles 3, 4, 5, 6, 10, 15, 20, 21, 22, 24, 25 and 26 of the Articles of Incorporation for the following purpose:

1. to delete all reference to «C» shares and different classes of shares and to restructure the authorised share capital so as to be represented by a single class of ordinary shares;

2. to permit the Shareholders of the Company to ask redemption of their shares at least once a month at a price to be based on the net asset value;

3. to change the Articles to permit the Company to qualify as a UCITS if the Board of Directors so decides at a later stage, comprising a change to the first paragraph of article 3 so as to read as follows:

«The exclusive object of the Corporation is to place the funds available to it in transfereable securities of any kind and other permitted assets with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its portfolio.»

(2) To amend Articles 2 and 27 of the Articles of Incorporation for the following purpose: to change the duration of the Company so as to be established for an undetermined period.

II. That convening notices to this meeting have been sent to all shareholders on 23rd April, 1996.

III. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list signed by the proxies of the represented shareholders and of the bureau of the meeting will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing party will also remain annexed to the present deed.

IV. It appears from the attendance list that out of the 3,626,735 shares in issue, 3,444,913 shares are represented at the meeting and

V. That the present meeting is regularly constituted and may validly decide on the items of the agenda.

Then the meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to amend Articles 3, 4, 5, 6, 10, 15, 20, 21, 22, 24, 25 and 26 of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

«**Art. 3.** The exclusive object of the Corporation is to place the funds available to it in transferable securities of any kind and other permitted assets with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its portfolio.

The Corporation may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by the law of thirtieth March nineteen hundred eighty-eight regarding collective investment undertakings.

Art. 4. The registered office of the Corporation is established in Luxembourg City, in the Grand Duchy of Luxembourg. Subsidiaries, branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that the Board of Directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Corporation at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Corporation which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg corporation.

Art. 5. The Corporation has an authorized capital of fifty million United States dollars (USD 50,000,000.-) to consist of twenty-five million (25,000,000) authorized shares of a par value of two United States dollars (USD 2.-) per share.

The Corporation has an issued capital of seven million two hundred and fifty-three thousand four hundred and seventy United States dollars (USD 7,253,470.-) consisting of three million six hundred and twenty-six thousand seven hundred and thirty-five (3,626,735) shares of a par value of two United States dollars (USD 2.-) per share.

Art. 6. The capital of the Corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

Furthermore, the Board of Directors of the Corporation is authorized and instructed to issue future shares to the total authorized capital in whole or in part from time to time as it at its discretion may determine, within a period expiring 5 years from the date of authorisation by the shareholders, meeting in that respect. In connection with the issue of shares, the Board of Directors may suppress all preferential subscription rights of existing Shareholders.

The Board of Directors is further authorized and instructed to determine the conditions of any such subscription to new shares and to make any such subscriptions subject to payment, at the time of issue of the shares, of the par value of the shares and an issuance premium.

Each time the Board of Directors shall so act to render effective in whole or in part the increase of capital as authorized by the foregoing provisions, Article 5 of the Articles of Incorporation shall be amended so as to reflect the result of such action and the Board of Directors shall take or authorize any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment in accordance with law.

Issuance of shares shall be suspended if the calculation of the Net Asset Value is suspended pursuant to Article 21 hereof.»

«**Art. 10.** The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Corporation or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the fourth Tuesday of the month of June at 3.30 p.m. If such a day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The delays, quorum and majority requirements required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Corporation, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote subject to the restrictions contained in these articles. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by fax or cable or telegram or telex.

Except as otherwise required by law or these Articles, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.»

«**Art. 15.** The Board of Directors shall, based upon the principle of spreading of risks, have power to determine the corporate and investment policy and the course of conduct of the management and business affairs of the Corporation. The Board of Directors has the widest powers to carry out all acts of management or of disposition that shall interest the Corporation. All powers not expressly reserved for the general meeting by law or by these Articles of Incorporation are *intra vires* the Board.

The Corporation may invest in other collective investment undertakings of the open-ended type. In that respect the board of directors may decide to invest, to the extent permitted by Luxembourg law of 30th March 1988 regarding collective investment undertakings, in securities of other collective investment undertakings of the open-ended type linked to the Corporation by common management or control or by a substantial direct or indirect holding, or managed

by a management company linked to the investment manager appointed by the Corporation or any investment adviser appointed by the Corporation.

The board of directors may decide that investment of the Corporation be made (i) in securities admitted to official listing on a stock exchange in any member state of the European Union, (ii) in securities admitted to official listing on a recognized stock exchange in any other country in Europe, Asia, Oceania, the American continent and Africa, (iii) in securities dealt in on another regulated market in any such member state of the European Union or other country referred to above, provided that such market operates regularly and is recognized and open to the public, (iv) in recently issued securities, provided the terms of the issue provide that application be made for admission to official listing in any of the stock exchanges or other regulated markets referred to above and provided that such listing is secured within one year of the issue, as well as (v) in any other securities, instruments or other assets within the restrictions as shall be set forth by the board of directors in compliance with applicable laws and regulations.

The board of directors of the Corporation may decide to invest under the principle of risk-spreading up to 100 % of the total net assets of the Corporation in different transferable securities issued or guaranteed by any member state of the European Community, its local authorities or public international bodies of which one or more of such member states are members, or by any other state member of the OECD provided that, if and when the Corporation qualifies as a UCITS and it decides to make use of this provision the Corporation must hold securities from at least six different issues and securities from any one issue may not account for more than 30 % of the Corporation's total net assets.

Investments of the Corporation may be made either directly or indirectly through subsidiaries, as the board of directors may from time to time decide. Reference in these Articles of Incorporation to «investments» and «assets» shall mean, as appropriate, either investments made and assets held directly or investments made and assets held indirectly through the aforesaid subsidiaries.»

«Art. 20. The Board of Directors may create such reserves from time to time as it thinks proper, apart and aside from the reserves required by law, and shall create a share premium reserve from funds received by the Corporation as issue premiums on the sale of the shares, which reserves or paid-in surplus may be used to provide for the payment for any shares of the Corporation that the Corporation may repurchase from its shareholders or for setting off any realised or unrealised capital losses.

Art. 21. The Net Asset Value of the shares will be determined by the Corporation in United States dollars as at the close of business on each Valuation Date. «Valuation Date» means the date fixed by the Board of Directors for the valuation of the shares in the Corporation which shall occur not less than once a month or twice a month if and when the Corporation qualifies as an Undertaking for Collective Investments in Transferable Securities.

The Net Asset Value per share will be computed on each Valuation Date by dividing the value of the assets (converted into United States dollars at current exchange rates if non-dollar assets), less the liabilities (including any provisions considered by the Board of Directors to be necessary or prudent) by the total number of shares outstanding on the Valuation Date, excluding any shares held by the Corporation. To the extent feasible, investment income, interest payable, fees and other liabilities will be accrued.

The assets of the Corporation shall be deemed to include:

- a) all cash in hand or on deposit, including any interest accrued thereon;
- b) all bills and demand notes and accounts receivable (including proceeds of securities sold but not delivered);
- c) all bonds, time notes, shares, stock, debenture stock, subscription rights, warrants, options and other investments and securities owned or contracted for by the Corporation;
- d) all stock, stock dividends, cash dividends and cash distributions receivable by the Corporation (provided that the Corporation may make adjustments with regard to fluctuations in the market value of securities caused by trading ex-dividend, ex-rights, or by similar practices);
- e) all interest accrued on any interest-bearing securities owned by the Corporation, except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such security;
- f) the setting up or reorganisation expenses of the Corporation insofar as the same have not been written off; and
- g) all other assets of every kind and nature, including prepaid expenses.

The rules in order to determine the Net Asset Value are as follows, subject to the qualification that the Board of Directors may deviate therefrom if in their opinion the circumstances warrant their doing so.

The Fund's assets shall be valued as follows:

(a) the value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received shall be deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof shall be arrived at after making such discount as the Corporation may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof;

(b) the value of securities which are listed on any stock exchange is based on their last available price;

(c) the value of securities dealt in on the over-the-counter markets is based on their last available price;

(d) in the event that any of the securities held in the Corporation's portfolio on the relevant day are not listed on any stock exchange or quoted on any over-the-counter market, such securities will be valued at their reasonable foreseeable sales price determined prudently by the board of directors or a duly authorised delegate and in good faith;

(e) securities whose quoted price as determined under sub-paragraphs (b) or (c) above is not representative of their fair market value, will be valued on the basis of their reasonable foreseeable sales price determined prudently by the board of directors or a duly authorised delegate and in good faith.

The liabilities of the Corporation shall be deemed to include:

- a) all loans, bills and accounts payable;
- b) all accrued or payable administrative expenses;
- c) all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payments of money or property, including the amount of any unpaid dividends declared by the Corporation where the Valuation Date falls on the record date for determination of the person entitled thereto or is subsequent thereto;
- d) an appropriate provision for future taxes based on capital and income to the Valuation Date, as determined from time to time by the Corporation, and other reserves, if any, authorized and approved by the board of directors and
- e) all other liabilities of the Corporation of whatever kind and nature, except liabilities represented by shares in the Corporation. In determining the amount of such liabilities the Corporation shall take into account all expenses payable by the Corporation which shall comprise formation expenses, fees payable to its investment advisers or investment managers, including performance related fees, accountants, custodian, domiciliary, registrar and transfer agents, any paying agent and permanent representatives in places of registration, any other agent employed by the Corporation, fees for legal and auditing services, promotional, underwriting, printing, reporting and publishing expenses, including the cost of advertising or preparing and printing of prospectuses, explanatory memoranda or registration statements, taxes or governmental charges, cost and expenses incurred in connection with the quotation of the Shares of the Corporation at any stock exchange or regulated market and all other operating expenses, including the cost of buying and selling assets, interest, bank charges and brokerage, postage, telephone and telex. The Corporation may calculate administrative and other expenses of a regular or recurring nature on an estimated figure for yearly or other periods in advance, and may accrue the same in equal proportions over any such period.

In the absence of bad faith, gross negligence or manifest error, any decision taken by the Board of Directors or by a delegate of the Board in calculating the Net Asset Value of the shares, shall be final and binding on the Corporation and present, past or future shareholders.

The Board of Directors may suspend the calculation of the Net Asset Value of the shares during:

- a) any period when any of the principal stock exchanges or organized markets on which any substantial portion of the investments of the Corporation attributable to such shares from time to time are quoted or dealt in is closed otherwise than for ordinary holidays, or during which dealings therein are restricted or suspended;
- b) any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price or value of any of the investments of such shares or the current price or values on any stock exchange in respect of the assets attributable to such shares; or
- c) any period when the Corporation is unable to repatriate funds for the purpose of making payments on the redemption of the shares or during which any transfer of funds involved in the realisation or acquisition of investments or payments due on redemption of shares cannot in the opinion of the directors be effected at normal rates of exchange;
- d) any period when as a result of political, military or monetary events or any circumstances outside the responsibility and the control of the Board of Directors or its appointed agent, disposal of the assets of the Fund is not reasonably or normally practicable without being seriously detrimental to the interests of the Shareholders.

Art. 22. Any shareholder may by reference to any Valuation Date determined by the Directors (provided that there will be normally one such Valuation Date in each calendar month) request the redemption of all or some of his shares by the Corporation, and at least twice a month if and when the Corporation qualifies as an Undertaking for Collective Investments in Transferable Securities. The redemption request must be received such time prior to the Valuation Date as the Board of Directors may from time to time determine. The redemption price shall be paid not later than 14 business days after the date on which the applicable net asset value was determined and shall be equal to the Net Asset Value of the shares surrendered as determined in accordance with the provisions of Article twenty-one hereof less such redemption charge as the Board of Directors may by regulation decide and less such sum as the directors may consider an appropriate provision for duties and charges (including stamp and other duties, taxes and governmental charges, brokerage, bank charges, transfer fees, registration and certification fees and other similar duties and charges) («dealing charges») which would be incurred if all the assets held by the Corporation and taken into account for the purpose of the relative valuation were to be realised at the values attributed to them in such valuation and taking into account any factors which in the opinion of the Directors acting prudently and in good faith it is proper to take into account, such price being possibly rounded down to the nearest whole unit of currency in which the shares are designated, any such rounding to accrue to the benefit of the Corporation.

Any redemption notice and request must be filed by such shareholder in written form at the registered office of the Corporation in Luxembourg or with any other person or entity appointed by the Corporation as its agent for redemption of shares, together with the delivery of the certificate or certificates for such shares in proper form and accompanied by proper evidence of transfer or assignment.

Any request for redemption shall be irrevocable, except with the consent of the Board or in the event of suspension of the calculation of the net asset value pursuant to Article 21 hereof. In the absence of revocation, redemption will occur as of the first Valuation Date after the end of the suspension. The Board of Directors may decide to postpone redemptions if and to the extent that requests for redemption of more than 10% of the total shares in issue are received on one Valuation Date save that to the extent that redemption applications are matched by subscription applications to the same Value such redemption applications will be ignored for this purpose. Redemption requests which have not been dealt with as a result of such limitation shall be dealt with on the next following Valuation Date in priority to the redemption requests received for such Valuation Date.

Whenever authorised but unissued shares of the Corporation shall be offered by the Corporation for subscription or previously repurchased shares of the Corporation shall be offered by the Corporation for sale, the price per share at which such shares shall be issued or sold, respectively, to a purchaser shall be based on the Net Asset Value calculated on the applicable Valuation Date to be increased, if the Board of Directors so decide by any issue premium and/or

dealing charges to the benefit of the Corporation and a sales charge payable to intermediaries as the sales document may provide.

Subscription or purchase requests must be received such time prior to the Valuation Date as the Board may from time to time determine.

Payment for the shares shall be made within such time as the Board of Directors may from time to time decide but not later than 15 bank business days from the applicable Valuation Date.»

«**Art. 24.** The accounting year of the Corporation shall begin on the 1st April in each year and shall terminate on the 31st March of the following year.

Art. 25. From the annual net profits of the Corporation, five per cent shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent of the capital of the Corporation as stated in Article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in Article 6 hereof.

The general meeting of shareholders shall determine how the balance of net profits shall be disposed of and may from time to time declare, or authorise the Board of Directors to declare, dividends, provided that so long as the Corporation intends to qualify as a «distributing fund» under the United Kingdom tax laws and regulations there shall be distributed to the shareholders at least 85 % of the annual net income. Subject to the provision of Luxembourg law, the Board of Directors may decide from time to time to pay interim dividends. The general meeting of shareholders may by conversion of net profits attribute in lieu of dividends, out of the authorized share capital, fully paid shares to the shareholders.

For the purpose of determining the net profits available for dividend distributions realised and/or unrealised capital losses may be required by the shareholders at the Annual General or Special Meeting to be set off against the paid-in surplus of the Corporation. Dividends may also be paid out of unappropriated net profit brought forward from prior years and out of any other distributable reserves.

The dividends declared may be paid in United States dollars or any other currency selected by the Board of Directors, and may be paid at such places and times as may be determined by the Board of Directors. The Board of Directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

A dividend declared but not claimed by the shareholder within a period of five years from the declaration thereof, cannot thereafter be claimed by the shareholder and shall revert to the Company. The Board of Directors shall have power from time to time to take all steps necessary and to authorize such action on behalf of the Corporation to perfect such reversion. No interest will be paid on dividends declared, and being held by the Corporation, for the account of shareholders.

Art. 26. In the event of a dissolution of the Corporation, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

The net proceeds of liquidation shall be distributed by the liquidators to the holders of shares in proportion of their holding of shares.»

Second resolution

The meeting resolves to amend Articles 2 and 27 of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

«**Art. 2.** The Corporation is established for an undetermined period. The Corporation may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.»

«**Art. 27.** These Articles of Incorporation may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.»

There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon closed.

Whereupon the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, all known by the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le neuf mai.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire résidant à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société anonyme WORLD VALUE FUND, (ci-après la «Société»), ayant son siège social à Luxembourg (R.C. Luxembourg B 43.613, constituée suivant acte reçu par M^e Christine Doerner, notaire résidant à Bettembourg, en date du 15 avril 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial (le «Mémorial») du 26 mai 1993.

L'Assemblée est ouverte à 10.30 heures.

L'Assemblée est présidée par Mademoiselle Maryse Duffin, employée privée, demeurant à Waldbredimus.

Le Président désigne comme secrétaire, Madame Régine Body, employée privée, demeurant à Libramont (B).

L'Assemblée élit aux fonctions de scrutateur, Monsieur Johan Wilk, employé privé, demeurant à Helmsange.

Le bureau étant ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

(1) Modification des articles 3, 4, 5, 6, 10, 15, 20, 21, 22, 24, 25 et 26 des statuts pour les raisons suivantes:

1. effacer toutes références aux actions «C» et aux différentes catégories d'actions et restructurer le capital autorisé de façon à ce qu'il soit représenté par une catégorie unique d'actions ordinaires;

2. autoriser les actionnaires de la Société à demander le rachat de leurs actions au moins une fois par mois à un prix basé sur la Valeur Nette d'Inventaire;

3. modifier les statuts pour permettre à la Société d'obtenir le statut d'organisme de placement collectif en valeurs mobilières, si le Conseil d'Administration le décide ultérieurement, en ce compris une modification au premier paragraphe de l'article 3 comme suit:

«L'objet exclusif de la Société est de placer les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières de toutes espèces et dans d'autres avoirs permis dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de son portefeuille.»

(2) Modification des articles 2 et 27 des statuts pour la raison suivante: modifier la durée de vie de la Société de manière à ce qu'elle soit constituée pour une période indéterminée.»

II. Que des avis de convocation à la présente réunion ont été envoyés à tous les actionnaires le 23 avril 1996.

III. Que les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

IV. Il résulte de la liste de présence que parmi les 3.626.735 actions émises, 3.444.913 actions sont représentées à l'assemblée.

V. Que la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier les articles 3, 4, 5, 6, 10, 15, 20, 21, 22, 24, 25 et 26 des statuts qui auront la teneur suivante:

«**Art. 3.** L'objet exclusif de la Société est de placer les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières de toutes espèces et dans d'autres avoirs permis dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de son portefeuille.

La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet au sens le plus large dans le cadre de la loi du trente mars mil neuf cent quatre-vingt-huit relative aux organismes de placement collectif.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du Conseil d'Administration, des filiales, succursales ou bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 5. La Société a un capital autorisé de cinquante millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (50.000.000,- USD), représenté par vingt-cinq millions (25.000.000) d'actions autorisées d'une valeur nominale de deux dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 2,-) par action.

La Société a un capital souscrit de sept millions deux cent cinquante-trois mille quatre cent soixante-dix dollars des Etats-Unis d'Amérique (7.253.470,- USD), représenté par trois millions six cent vingt-six mille sept cent trente-cinq (3.626.735) actions d'une valeur nominale de deux dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 2,-) par action.

Art. 6. Le capital de la Société peut être augmenté ou diminué par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant dans les formes et selon les conditions requises en matière de modifications de statuts.

D'autre part, le Conseil d'Administration est autorisé et chargé d'émettre à son gré des actions futures à concurrence du capital total autorisé, en une fois ou par tranches périodiques, ainsi que souverainement déterminé, endéans une période expirant dans les 5 ans de la date de l'assemblée des actionnaires autorisant cette émission. A l'occasion de l'émission de nouvelles actions, le Conseil d'Administration est habilité à supprimer les droits préférentiels de souscription des actionnaires existants.

Le Conseil d'Administration est également autorisé et chargé de fixer les conditions de toute souscription de nouvelles actions et de soumettre celle-ci au paiement au moment de l'émission des actions, de la valeur nominale des actions ainsi que d'une prime d'émission.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée par le Conseil d'Administration dans le cadre de l'autorisation précitée, l'article 5 des statuts sera modifié de manière à correspondre à cette augmentation; le Conseil d'Administration prendra ou autorisera toutes mesures nécessaires afin d'obtenir la constatation et la publication de cette modification conformément à la loi.

L'émission d'actions sera suspendue si le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire est suspendu conformément à l'article 21 ci-après.»

«**Art. 10.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra, conformément à la loi au Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le quatrième mardi du mois de juin à 15.30 heures de l'après-midi. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les délais et les conditions de quorum et de majorité requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les limitations imposées par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, câble, télégramme ou par télex une autre personne comme mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à une assemblée générale.

Art. 15. Le Conseil d'Administration, appliquant le principe de la répartition des risques, a le pouvoir de déterminer l'orientation générale de la gestion et la politique d'investissement ainsi que les lignes de conduite à suivre dans l'administration et les affaires de la Société. Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale par la loi ou par les présents statuts sont de la compétence du Conseil d'Administration.

La Société peut investir dans d'autres organismes de placement collectif de type ouvert. A cet égard, le Conseil d'Administration peut décider d'investir, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif, en titres d'autres organismes de placement collectif du type ouvert liés à la Société par une gestion ou un contrôle communs ou par une participation substantielle directe ou indirecte, ou gérés par une société de gestion liée au gestionnaire des investissements nommé par la Société ou à n'importe quel conseiller en investissement nommé par la Société.

Le Conseil d'Administration peut décider que les investissements de la Société soient faits (i) en titres cotés officiellement sur une bourse de tout Etat membre de l'Union Européenne, (ii) en titres cotés officiellement sur une bourse reconnue dans n'importe quel autre pays d'Europe, de l'Asie, de l'Océanie, du continent américain et de l'Afrique, (iii) en titres négociés sur tout autre marché réglementé dans tout autre Etat membre de l'Union Européenne ou tout autre pays cité ci-dessus, à la condition que ces marchés fonctionnent régulièrement, soient reconnus et ouverts au public, (iv) en titres récemment émis si les conditions de l'émission prévoient une demande d'admission à la cotation officielle de n'importe quelle bourse ou autre marché réglementé cités ci-dessus et à la condition que cette cotation soit effective dans l'année de l'émission, ainsi que (v) dans tous autres titres, instruments ou autres avoirs dans les limites déterminées par le Conseil d'Administration conformément aux lois et règlements applicables.

Le Conseil d'Administration de la Société peut décider d'investir, en respectant le principe de la répartition des risques, jusqu'à 100% des avoirs nets totaux de la Société en différentes valeurs mobilières émises ou garanties par n'importe quel Etat membre de la Communauté Européenne, ses autorités locales ou organismes publics internationaux dont un ou plusieurs Etats membres sont membres, ou par tout autre Etat membre de l'OCDE à la condition que, si et quand la Société aura le statut d'organisme de placement collectif en valeurs mobilières et qu'elle décide d'user de cette possibilité, la Société doit détenir des titres d'au moins six émetteurs différents et les titres d'un seul émetteur ne peuvent représenter plus de 30% des avoirs nets totaux de la Société.

Les investissements de la Société peuvent être faits ou bien directement ou bien indirectement à travers des filiales, ainsi que le Conseil d'Administration peut le décider de temps à autre. Toute référence dans ces statuts aux «investissements» et «avoirs» signifiera, en fonction du contexte, ou bien des investissements réalisés et des avoirs détenus directement ou des investissements réalisés et des avoirs détenus indirectement à travers les filiales susmentionnées.»

«**Art. 20.** Le Conseil d'Administration pourra, quand il le jugera opportun, créer des réserves en plus de la réserve légale; il créera notamment une réserve de primes d'émission au moyen des fonds touchés comme primes d'émission lors de la vente des actions de la Société, lesquelles réserves, payées en surplus, seront employées au paiement de toutes actions que la Société pourrait racheter d'actionnaires de la Société ou pour amortir des pertes en capital réalisées ou non réalisées.

Art. 21. La Valeur Nette d'Inventaire des actions sera déterminée par la Société en dollars des Etats-Unis chaque jour d'évaluation lors de la fermeture du marché. «Jour d'évaluation» signifie le jour fixé par le Conseil d'Administration pour l'évaluation des actions de la Société qui interviendra au moins une fois par mois ou deux fois par mois si et quand la Société obtiendra le statut d'Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières.

La Valeur Nette d'Inventaire par action sera calculée chaque jour d'évaluation en divisant la valeur des avoirs (convertis en dollars des Etats-Unis au taux de change courant si ces avoirs ne sont pas exprimés en dollars), moins les engagements (y compris les réserves que le Conseil d'Administration estime être nécessaires ou prudent de constituer) par le nombre total des actions en circulation au jour d'évaluation, à l'exclusion des actions détenues par la Société. Pour autant que ce soit possible, le revenu des avoirs, les intérêts à payer, les frais et autres engagements seront accumulés.

Les avoirs de la Société sont censés comprendre:

- a) toutes les espèces en caisse ou en dépôt, y compris les intérêts courus;
- b) tous les effets et billets payables à vue et les comptes exigibles (y compris les résultats de la vente de titres dont le prix n'a pas encore été touché);
- c) tous les titres, parts, actions, obligations, droits d'option ou de souscription, warrants et autres investissements et valeurs mobilières qui sont la propriété de la Société;
- d) tous les dividendes et distributions à recevoir par la Société en espèces ou en titres (étant entendu que la Société pourra faire des ajustements en considération des fluctuations de la valeur marchande des valeurs mobilières occasionnées par des pratiques telles que la négociation ex-dividende ou ex-droits ou des pratiques analogues);
- e) tous les intérêts courus produits par les titres qui sont la propriété de la Société, sauf si ces intérêts sont compris dans le principal de ces valeurs;
- f) les dépenses préliminaires et de réorganisation de la Société dans la mesure où elles n'ont pas été amorties; et
- g) tous les autres avoirs de quelque nature et espèce qu'ils soient, y compris les dépenses payées d'avance.

Les règles de détermination de la Valeur Nette d'Inventaire sont comme suit, sous réserve que le Conseil d'Administration puisse s'en écarter si à son avis les circonstances le justifient.

La valeur de ces avoirs sera déterminée de la façon suivante:

(a) La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, effets et billets payables à vue et comptes à recevoir, les dépenses payées d'avance, les dividendes et intérêts annoncés ou venus à échéance non encore touchés qui seront constituées par la valeur nominale de ces avoirs, sauf toutefois s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être touchée en entier; dans ce dernier cas, la valeur sera déterminée en retranchant un certain montant qui semblera adéquat aux administrateurs en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs.

(b) La valeur des valeurs mobilières qui sont cotées ou négociées à une bourse sera déterminée suivant leur dernier prix disponible;

(c) La valeur des valeurs qui sont négociées sur un marché hors bourse sera déterminée sur base du dernier prix disponible.

(d) Dans la mesure où des valeurs mobilières en portefeuille de la Société au Jour d'Evaluation ne sont pas cotées en bourse ou sur un marché hors bourse, ces valeurs seront évaluées, par le Conseil d'Administration ou un mandataire dûment autorisé, à leur prix de vente raisonnablement prévisible, déterminé prudemment et de bonne foi.

(e) les valeurs dont le prix déterminé conformément au sous-paragraphe (b) ou (c) n'est pas représentatif de la valeur du marché réelle, seront évalués, par le Conseil d'Administration ou un mandataire dûment autorisé, à leur prix de vente raisonnablement prévisible, déterminé prudemment et de bonne foi.

Les engagements de la Société sont censés comprendre:

- a) tous les emprunts, effets échus et comptes exigibles,
- b) tous les frais d'administration, échus ou redus;
- c) toutes les obligations, connues, échues ou non, y compris toutes obligations contractuelles venues à échéance qui ont pour objet des paiements soit en espèces soit en nature, y compris le montant des dividendes annoncés par la Société mais non encore payés lorsque le Jour d'Evaluation coïncide avec la date à laquelle se fera la détermination de la personne qui y a, ou y aura droit;
- d) une réserve appropriée pour impôts futurs sur le capital et sur le revenu, courus jusqu'au Jour d'Evaluation et déterminée périodiquement par la Société et, le cas échéant, d'autres réserves autorisées ou approuvées par le Conseil d'Administration; et

e) tous autres engagements de la Société, de quelque nature et espèce que ce soit, à l'exception des engagements représentés par les actions de la Société. Pour l'évaluation du montant de ces engagements, la Société prendra en considération toutes les dépenses payables par elle, ce qui comprend les frais de constitution, les frais payables à ses conseillers en investissement ou gestionnaires des investissements, y compris des honoraires calculés sur base d'une performance, comptables, dépositaire, domiciliataire, agent de transfert et préposé au registre, agent payeur et représentants permanents aux lieux d'enregistrement, tout autre agent employé par la Société, les frais pour les services juridiques et de révision, les frais de cotation des actions de la Société à la Bourse ou sur un marché réglementé, les frais de promotion, de prise ferme, les dépenses de publicité, d'imprimerie, y compris le coût de publicité et de préparation et impression des prospectus, mémoires explicatifs ou déclarations d'enregistrement, impôts ou taxes gouvernementales et toutes autres dépenses opérationnelles, y compris les coûts d'achat et de vente des avoirs, intérêts, frais bancaires et de courtage, postaux, de téléphone et de télex. La Société pourra calculer les dépenses administratives et autres, qui ont un caractère régulier ou périodique, par une estimation pour l'année ou toute autre période en répartissant le montant au prorata des fractions de cette période.

En l'absence de mauvaise foi, négligence grave ou erreur manifeste, toute décision prise par le Conseil d'Administration ou par un délégué du Conseil en rapport avec le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par action sera définitive et liera la Société ainsi que les actionnaires présents, passés ou futurs.

Le Conseil d'Administration pourra suspendre la fixation de la Valeur Nette d'Inventaire des actions durant:

a) toute période pendant laquelle une bourse ou un marché réglementé qui constitue un marché pour une portion importante des investissements en actions sur ces marchés de la Société à ce moment est fermé(e) autrement que pour des vacances ordinaires, ou durant laquelle les transactions sont limitées ou suspendues;

b) tout arrêt des moyens de communication utilisés d'habitude pour déterminer le prix ou la valeur des investissements des actions concernées; ou le prix respectivement les valeurs de la bourse en relation avec les avoirs attribués à ces actions;

c) toute période durant laquelle la Société est incapable de rapatrier des fonds afin de réaliser les paiements de rachat d'actions ou durant laquelle tout transfert de fonds en rapport avec la réalisation ou l'acquisition d'investissements ou

de paiements dus au rachat d'actions ne peut, selon l'opinion des administrateurs, être effectué à des taux de change normaux;

d) toute période durant laquelle, suite à des événements politiques, militaires ou monétaires ou toutes autres circonstances indépendantes de la responsabilité et du contrôle du Conseil d'Administration ou de ses agents nommés, la disposition des avoirs du Fonds n'est pas raisonnablement ou normalement praticable sans être de nature à causer un préjudice sérieux aux intérêts des actionnaires.

Art. 22. Lors de tout Jour d'Evaluation déterminé par les administrateurs (étant donné qu'il y en aura normalement chaque mois), tout actionnaires pourra demander le rachat de tout ou partie de ses actions par la Société, et au moins deux fois par mois si et quand la Société obtiendra le statut d'organisme de placement collectif en valeurs mobilières. La demande de rachat doit être reçue antérieurement à l'heure fixée au Jour d'Evaluation que le Conseil d'Administration déterminera en temps et lieu. Le prix de rachat sera payé au plus tard 14 jours bancaires ouvrables après la date à laquelle la Valeur Nette d'Inventaire applicable a été déterminée et sera égale à la Valeur Nette d'Inventaire par action rachetée telle que déterminée en conformité avec la stipulation de l'article 21 ci-dessus, moins les frais de rachat que le Conseil d'Administration peut imposer par règlement et moins telle somme que les administrateurs considèrent comme représentant une provision appropriée pour les frais et charges (y inclus les frais de timbres et autres, les taxes et charges gouvernementales, les frais de banque et de courtage, les honoraires de transfert, les honoraires d'enregistrement et de certification et autres charges et frais similaires) («frais de transaction») qui seraient dus si tous les avoirs détenus par la Société étaient pris en considération afin de réaliser une évaluation de leur valeur selon une telle évaluation et prenant en considération tous éléments qui, de l'opinion des administrateurs agissant prudemment et de bonne foi, sont considérés comme devant l'être; un tel prix pouvant être arrondi vers le bas à l'unité la plus proche de la devise dans laquelle l'action est désignée, la différence résultant de cet arrondissement devant bénéficier à la Société.

Tout avis et toute demande de rachat doit être déposé(e) par l'actionnaire par écrit au siège social de la Société à Luxembourg ou auprès de toute autre personne ou entité nommée par la Société en tant qu'agent de rachat des actions, ensemble avec la remise du ou des certificats d'actions accompagnés de preuves démontrant la réalité du transfert ou de la cession.

Toute demande de rachat sera irrévocable à l'exception de l'accord du conseil ou en cas de suspension du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire conformément à l'article 21 ci-dessus. En l'absence de révocation, le rachat aura lieu au premier Jour d'Evaluation suivant la fin de la suspension. Le Conseil d'Administration peut décider de retarder le rachat et dans la mesure où des demandes de rachat qui représentent plus de 10% du total des actions émises sont reçues le même Jour d'Evaluation, à moins que les demandes de rachat correspondent aux demandes de souscription à la même valeur, de telles demandes de rachat seront alors ignorées. Les demandes de rachat qui n'auront pu être négociées en conséquence de cette limitation seront traitées le Jour d'Evaluation suivant en priorité aux demandes de rachat reçues ce Jour d'Evaluation.

Quand les actions autorisées mais non émises par la Société seront offertes par la Société pour souscription, ou lorsque les actions rachetées antérieurement par la Société seront mises en vente par la Société, le prix par action auquel ces actions seront respectivement émises ou vendues à un acheteur, sera calculé sur la Valeur Nette d'Inventaire applicable au Jour d'Evaluation plus, si le Conseil d'Administration le décide ainsi, toute autre prime d'émission et/ou frais de négociation au bénéfice de la Société et de frais de vente payables aux intermédiaires, ainsi que les documents de vente peuvent le stipuler.

Les demandes de souscription ou de rachat doivent être reçues antérieurement à l'heure fixée au Jour d'Evaluation déterminé de temps à autre par le Conseil d'Administration.

Le paiement de ces actions devra être effectué endéans la période déterminée de temps à autre par le Conseil d'Administration, mais en aucun cas 15 jours bancaires ouvrables après le Jour d'Evaluation applicable.»

«**Art. 24.** L'exercice social commencera le premier avril de chaque année et se terminera le trente et un mars de l'année suivante.

Art. 25. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel cinq pour cent qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire dès et tant que la réserve atteindra dix pour cent du capital social tel qu'il est prévu à l'article 5 des statuts ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, ainsi qu'il est dit à l'article 6 ci-avant.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera l'affectation du solde du bénéfice net et pourra périodiquement déclarer ou autoriser le Conseil d'Administration à déclarer des dividendes sous réserve que, aussi longtemps que la société a l'intention de se qualifier comme «distributing fund» conformément aux lois et règlements fiscaux du Royaume-Uni, il sera distribué aux actionnaires au moins 85 % des revenus annuels nets. En conformité avec la loi luxembourgeoise, le Conseil d'Administration peut périodiquement décider de payer un dividende intérimaire. L'assemblée générale pourra, par conversion du bénéfice net en capital et réserve extraordinaire, attribuer aux actionnaires, au lieu de dividendes, sur ces actions autorisées des actions entièrement libérées.

Pour les besoins de la détermination du profit net disponible pour des distributions de dividendes, les actionnaires pourront demander, lors de l'assemblée générale ou d'une assemblée générale extraordinaire, de compenser les pertes de capital réalisées et/ou non réalisées avec la réserve de primes d'émission de la Société. Des dividendes peuvent aussi être payés du profit net disponible reporté des années précédentes et de toutes autres réserves disponibles.

Les dividendes annoncés pourront être payés en dollars des Etats-Unis ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration, et pourront être payés aux temps et lieux choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration déterminera souverainement le taux de change applicable à l'échange des dividendes en la devise du paiement.

Les dividendes d'actions annoncés mais non payés à l'actionnaire durant une période de cinq ans à partir de l'avis de paiement du dividende ne pourront plus être réclamés par l'actionnaire et reviendront à la Société. Le Conseil d'Administration a tous les pouvoirs et pourra prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer le retour de ces dividendes à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur des dividendes annoncés et se trouvant aux mains de la Société pour le compte des actionnaires.

Art. 26. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires décidant de cette dissolution qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Le produit net de liquidation sera distribué par les liquidateurs aux détenteurs d'actions, en proportion du nombre d'actions qu'ils détiennent.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier les articles 2 et 27 des statuts qui auront la teneur suivante:

«**Art. 2.** La Société est établie pour une période indéterminée. Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.»

«**Art. 27.** Les présents statuts pourront être modifiés en temps et lieu par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le Notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Duffin, R. Body, J. Wilk, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 13 mai 1996, vol. 399, fol. 19, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 21 mai 1996.

E. Schroeder.

(17867/228/600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 1996.

WORLD VALUE FUND, Société Anonyme d'Investissement à Capital Fixe.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 13, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 43.613.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 mai 1996.

E. Schroeder.

(17868/228/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 1996.

CARLO VALLARINO GANCIA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 32.473.

EXTRAIT

Le siège social de la société, fixé au 4, rue Tony Neuman à L-2241 Luxembourg, est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 9 avril 1996.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 1996, vol. 478, fol. 29, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20508/304/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 1996.

MEREM S.A., MEDITERRANEAN REAL ESTATE MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 20.522.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 12 avril 1996, vol. 478, fol. 36, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1996.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau LUF (298.130,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 1996.

Signature.

(12951/507/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1996.

L.F.G. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5540 Remich, 36, rue de la Gare.

Par la présente, Madame Claudine Sales donne sa démission avec effet immédiat du poste de commissaire aux comptes de la société.

Luxembourg, le 29 mai 1996.

C. Sales.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 1996, vol. 480, fol. 32, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20615/999/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 1996.

BARING AMERICA NEW FRONTIER FUND

managed by

BARING MUTUAL FUND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1637 Luxembourg, 13, rue Goethe.

T. R. Luxembourg B 30.669.

NOTICE OF LIQUIDATION

Shareholders are hereby informed that BARING MUTUAL FUND MANAGEMENT S.A., as management company of BARING AMERICA NEW FRONTIER FUND («the Fund») resolved on 28th May, 1996 to dissolve the Fund with effect from 21st June, 1996.

Following the liquidation procedure, net liquidation proceeds will be paid to the remaining shareholders in proportion to the number of shares held by each of them. Any balance of liquidation proceeds will be deposited in escrow with the Caisse des Consignations in Luxembourg.

On completion of the liquidation, the accounts and the records of the Fund will be deposited and kept for a period of five years at the offices of BANK OF BERMUDA (LUXEMBOURG) S.A., 13, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

The Board of Directors of BARING MUTUAL FUND MANAGEMENT S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1996, vol. 480, fol. 28, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20100/041/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1996.

LUXFIBEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach/Martelange, 18, route de Bigonville.

EXTRAIT

Suivant acte reçu par le notaire Robert Schuman de Rambrouch, le 28 février 1996, acte enregistré à Redange-sur-Attert, le 5 mars 1996, vol. 395, fol. 21, case 8, les modifications suivantes sont à noter:

- Transfert du siège social à l'adresse suivante: L-8832 Rombach/Martelange, 18, route de Bigonville.
- La durée de la société est indéterminée.

Les statuts ont été adaptés suivant les prédites modifications.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 11 avril 1996.

R. Schuman.

(12940/257/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1996.

LUXFIBEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach/Martelange, 18, route de Bigonville.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 15 avril 1996.

(12941/257/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1996.

MASCIONI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.

R. C. Luxembourg B 35.581.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 12 avril 1996, vol. 478, fol. 37, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 1996.

Pour MASCIONI INTERNATIONAL S.A.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signature

(12948/545/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1996.

MASCIONI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.

R. C. Luxembourg B 35.581.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 29 mars 1996

Le commissaire aux comptes KPMG PEAT MARWICK INTER-REVISION est renommé pour une nouvelle période d'un an, soit jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'an 1997.

Luxembourg, le 29 mars 1996.

Pour extrait sincère et conforme
Pour MASCIONI INTERNATIONAL S.A.
FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 1996, vol. 478, fol. 37, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12949/545/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1996.

MANADO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 41.134.

Les bilans aux 31 décembre 1993 et 1994, enregistrés à Luxembourg, le 12 avril 1996, vol. 478, fol. 38, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 1996.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

(12946/060/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1996.

MANADO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 41.134.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue au siège social, le 16 juin 1995

Conformément à l'article 100 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'Assemblée Générale décide de poursuivre l'activité de la Société malgré les pertes subies dépassant la totalité du capital social.

Pour extrait sincère et conforme
MANADO HOLDING S.A.Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 1996, vol. 478, fol. 38, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12947/060/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1996.

MIGALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 26.162.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 1996, vol. 478, fol. 26, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 1996.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE
Signature

(12954/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1996.

MONDORFER COMPUTER CENTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5610 Mondorf-les-Bains, 22, avenue des Bains.

R. C. Luxembourg B 36.618.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 1996, vol. 478, fol. 26, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 1996.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE
Signature

(12955/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1996.

MALERMEISTER DEGNER, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-5330 Moutfort, 79, route de Remich.

H. R. Luxembourg B 51.802.

Im Jahre neunzehnhundertsechundneunzig, am achtundzwanzisten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Emile Schlessler, im Amtswohnsitz in Luxemburg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Ist erschienen:

Herr Reinhard Degner, Malermeister, wohnhaft in D-66693 Mettlach-Orscholz, Neustrasse, 5, hier vertreten durch Herrn Raymond Le Lourec, Steuerberater, wohnhaft in Luxemburg, gemäss einer privatschriftlichen Vollmacht, erteilt in Luxemburg, am 16. Februar 1996, welche Vollmacht, ne varietur unterzeichnet, der gegenwärtigen Urkunde beigegeben bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Dieser Komparent, vertreten wie hiavor erwähnt, ersucht den amtierenden Notar, seine Erklärungen zu beurkunden, wie folgt:

1.- Herr Reinhard Degener, vorgeannt, ist alleiniger Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung MALERMEISTER DEGNER, GmbH, mit Sitz in L-5376 Uebersyren, 80, rue de Beyren, gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch Notar Frank Molitor, mit Amtswohnsitz in Bad Mondorf, am 24. Juli 1995, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 510 vom 5. Oktober 1995, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg unter der Sektion B und Nummer 51.802, mit einem Kapital von fünfhunderttausend luxemburgischen Franken (LUF 500.000,-), eingeteilt in einhundert (100) voll eingezahlte Geschäftsanteile zu je fünftausend luxemburgischen Franken (LUF 5.000,-).

2.- Der alleinige Gesellschafter fasst folgenden Beschluss:

Der Gesellschaftssitz wird nach L-5330 Moutfort, 79, route de Remich, verlegt und demgemäss wird Artikel drei der Satzung umgeändert wie folgt:

«**Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Moutfort.»

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an den Verteter des Komparenten, hat derselbe die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: R. Le Lourec, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 1996, vol. 90S, fol. 18, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreiem Papier, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 10. April 1996.

E. Schlessler.

(12944/227/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1996.

MALERMEISTER DEGNER, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5330 Moutfort, 79, route de Remich.

R. C. Luxembourg B 51.802.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 15 avril 1996.

E. Schlessler.

(12945/227/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1996.

MEDICAL, S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 41.657.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 28 février 1996

Suite à la démission de Mademoiselle Caterina Maria Raimondi de ses fonctions d'administrateur, l'assemblée générale élit comme nouvel administrateur, Madame Dolores Stramba, employée privée, demeurant à Florence (Italie). Son mandat viendra à expiration avec l'assemblée générale ordinaire de 1996.

Décharge pleine et entière est accordée à Mademoiselle Raimondi pour l'accomplissement de ses fonctions.

Le conseil d'administration se compose actuellement comme suit:

- Monsieur Francesco Olivieri, avocat, demeurant à I-50129 Firenze (Italie), via F. Bartolommei 4,

- Monsieur Jerry Mosar, maître en droit, demeurant à Luxembourg, 9, Montée de Clausen,

- Madame Dolores Stramba, employée privée, demeurant à I-50129 Firenze (Italie), via F. Bartolommei.

Luxemburg, le 1^{er} mars 1996.

Pour extrait conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 1996, vol. 477, fol. 28, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12950/271/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1996.

METROS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 6.470.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 11 avril 1996, vol. 478, fol. 35, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 1996.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

(12951/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1996.

METROS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 6.470.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 1^{er} avril 1996

Résolution

L'assemblée réélit les administrateurs et le commissaire aux comptes pour la période expirant à l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 1996 comme suit:

Conseil d'administration

MM. Peter Mangold, président,
Paul D. Albert, administrateur,
Dirk Raeymaekers, administrateur.

Commissaire aux comptes

ATAG ERNST & YOUNG AG, Berne (Suisse).

Pour extrait conforme
Pour METROS HOLDING S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 1996, vol. 478, fol. 35, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12953/024/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1996.

PIRELLI & C. LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 45.816.

Le bilan au 31 octobre 1995, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 1996, vol. 478, fol. 31, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 1996.

Pour PIRELLI & C. LUXEMBOURG S.A.
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signature Signature

(12965/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1996.

PIRELLI & C. LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 45.816.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 1996, vol. 478, fol. 31, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 1996.

Pour PIRELLI & C. LUXEMBOURG S.A.
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signature Signature

(12966/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1996.

PIRELLI & C. LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 45.816.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 février 1996

Résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée les réélit pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 1996 comme suit:

Conseil d'Administration

MM. Claude Deschenaux, président de banque, demeurant à Schrondeweiler (Luxembourg), président;
Sergio Lamacchia, dirigeant d'entreprises, demeurant à Arese (Italie), administrateur;
Emanuele Tebaldini, dirigeant d'entreprises, demeurant à Cesano Boscone (Italie), administrateur.

Commissaire aux comptes

KPMG AUDIT, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour extrait conforme
Pour PIRELLI & C. LUXEMBOURG S.A.
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 1996, vol. 478, fol. 31, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12967/024/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1996.

PIRELLI & C. LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 45.816.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 23 février 1996

Résolution

Le conseil décide de transférer le siège social de la société, avec effet au 1^{er} mars 1996, de son adresse actuelle, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 13, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait conforme
Pour PIRELLI & C. LUXEMBOURG S.A.
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 1996, vol. 478, fol. 35, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12968/024/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1996.

OPTICONTACT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, rue Philippe II, Centre Louvigny.
R. C. Luxembourg B 7.189.

—
Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 1996, vol. 478, fol. 26, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 1996.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

Signature

(12958/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1996.

PROSPECT MEDIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 47.201.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 10 avril 1996, vol. 478, fol. 31, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 1996.

Signature.

(12969/534/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1996.

ORBIS HOLDINGS, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 24.746.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 24 mars 1995, le mandat des administrateurs, MM. Robert Alan Camearon Gilbertson, Steven Georgala, Allan William Buchanan Gray et Jean Bodoni, ainsi que celui du commissaire aux comptes, M. Guy Baumann ont été renouvelés pour une période d'un an expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 1996.

Luxembourg, le 9 avril 1996.

Pour ORBIS HOLDINGS, Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
S. Wallers G. Baumann

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 1996, vol. 478, fol. 37, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12959/006/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1996.

ORBIS HOLDINGS, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 24.746.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 22 mars 1996, le mandat des administrateurs, MM. Robert Alan Camearon Gilbertson, Steven Georgala, Allan William Buchanan Gray et Jean Bodoni, ainsi que celui du commissaire aux comptes, M. Guy Baumann ont été renouvelés pour une durée d'un an expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 1997.

Luxembourg, le 10 avril 1996.

Pour ORBIS HOLDINGS, Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
S. Wallers G. Baumann

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 1996, vol. 478, fol. 37, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12960/006/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1996.

OSBORNE & MOORE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 25.170.

Les bilans au 31 décembre 1993 et au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 12 avril 1995, vol. 478, fol. 42, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 1996.

OSBORNE & MOORE HOLDING S.A.
Signature

(12961/588/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1996.

PAPYRUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8005 Bertrange, 211, rue des Romains.
R. C. Luxembourg B 4.759.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 1996, vol. 478, fol. 28, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Betrange, le 11 avril 1996.

PAPYRUS S.A.
Signature

(12963/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1996.

RAPOSO LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1811 Luxembourg, 3, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 35.614.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 1996, vol. 478, fol. 32, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 1996.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

(12970/565/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1996.

REKEMOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.
R. C. Luxembourg B 43.998.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 12 avril 1996, vol. 478, fol. 37, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 1996.

Pour REKEMOS S.A.
FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signature

(12971/545/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1996.

REKEMOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.
R. C. Luxembourg B 43.998.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 1^{er} avril 1996

Messieurs A. De Bernardi et L. Bonani sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Adrien Schaus, comptable, demeurant à Tetange, est nommé administrateur de la société en remplacement de Monsieur E. Manzi, démissionnaire, pour la même période. Madame M. F. Ries-Bonani est renommée commissaire aux comptes pour une nouvelle période de trois ans. Tous les mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 1999.

Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

Pour extrait sincère et conforme

Pour REKEMOS S.A.
FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 1996, vol. 478, fol. 37, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12972/545/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1996.

RTH LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

Minutes of an extraordinary general meeting of shareholders held on 22 March 1996

Present: Mr Kurt Nauer, acting as Chairman and representing
ROTHMANS INTERNATIONAL HOLDINGS S.A.
and RICHEMONT GROUP LIMITED
Ms Annick Stiénon, acting as Secretary and Teller

The Chairman opened the meeting, noting that all of the shareholders were present or represented.

The agenda for the meeting was read as follows:

1. To waive the formal requirements of the meeting.
2. To take the proposal to appoint Messrs J. du Plessis, J. Malherbe and M. Visser as directors of the board with immediate effect.

The meeting took note of these matters and duly resolved:

1. That the formal notice requirements of the meeting be waived and
2. That Messrs J. du Plessis, J. Malherbe and M. Visser be duly appointed as directors of the company; the board of directors henceforth being composed of the aforementioned together with Messrs A. Grieve, K. Nauer and Y. Prussen.

Signature

Signature

Chairman

Secretary and Teller

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 1996, vol. 478, fol. 28, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12980/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1996.

REMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 36.264.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 1996, vol. 478, fol. 26, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 1995.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

Signature

(12973/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1996.

RODARO-DEL BIANCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 14, rue du Fort Bourbon.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 mars 1996, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 1996, vol. 90S, fol. 18, case 5, que

- l'article six des statuts de la société à responsabilité limitée RODARO-DEL BIANCO, S.à r.l., avec siège social à L-1249 Luxembourg, 14, rue du Fort Bourbon, est modifiée comme suit:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de cinq cent mille (500.000,-) francs, représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille (1.000,-) francs chacune, entièrement libérées.

Les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique, Monsieur Walther Rodaro, cuisinier, demeurant à Luxembourg.»

- Suite à la démission de Madame Anna-Maria Del Bianco, employée privée, demeurant à Dippach, de ses fonctions de cogérante de la société, décharge a été accordée à la gérante démissionnaire.

Le nombre des gérants a été fixé à un.

A été nommé gérant pour une durée indéterminée, Monsieur Walther Rodaro, prénommé, avec tous les pouvoirs pour engager valablement la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 1996.

E. Schlessler.

(12974/227/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1996.

RODARO-DEL BIANCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 14, rue du Fort Bourbon.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 1996.

E. Schlessler.

(12975/227/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1996.

STORM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

Minutes of an extraordinary general meeting of shareholders held on 28 March 1996

Present: Mr Kurt Nauer, acting as Chairman and representing
ROTHMANS INTERNATIONAL HOLDINGS S.A.
and CDG HOLDINGS S.A.

Ms Annick Stiéno, acting as Secretary and Teller

The Chairman opened the meeting, noting that all of the shareholders were present or represented.

The agenda for the meeting was read as follows:

1. To waive the formal notice requirements of the meeting.
2. To take the proposal to appoint Messrs J. du Plessis, J. Malherbe and M. Visser as directors of the board with immediate effect.

The meeting took note of these matters and duly resolved:

1. That the formal notice requirements of the meeting be waived and
2. That Messrs J. du Plessis, J. Malherbe and M. Visser be duly appointed as directors of the company; the board of directors henceforth being composed of the aforementioned together with Messrs A. Grieve, K. Nauer and Y. Prussen.

Signature

Signature

Chairman

Secretary and Teller

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 1996, vol. 478, fol. 28, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12991/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1996.

ROLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4807 Rodange, 101, rue Nic Bieber.

R. C. Luxembourg B 29.780.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 1996, vol. 478, fol. 26, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 1996.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

Signature

(12976/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1996.

RONG CHANG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 11, rue Jean l'Aveugle.

Suivant acte reçu par le notaire Robert Schuman de résidence à Rambrouch, le 13 mars 1996, enregistré à Redange, le 15 mars 1996, vol 395, fol. 26, case 10, les modifications suivantes sont à noter:

1) L'article 6 des statuts a été modifié comme suit:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à cinq cent mille (LUF 500.000,-), représenté par cent (100) parts sociales de cinq mille francs (LUF 5.000,-) chacune.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

| | |
|--|------|
| 1. Monsieur Ping Cao, commerçant, demeurant à Luxembourg, cinq parts sociales | 5 |
| 2. Monsieur Wang Yi Qing, commerçant, demeurant à Luxembourg, quatre-vingt-quinze parts sociales | 95 |
| Total: cent parts sociales | 100. |

Les associés déclarent et reconnaissent que le montant du capital social est entièrement libéré.»

2) Monsieur Ping Cao est nommé aux fonctions de gérant technique et Monsieur Wang Yi Qing est nommé aux fonctions de gérant administratif de la société.

La société sera engagée par la seule signature de l'un des deux gérants pour tout engagement jusqu'à un montant de cinquante mille francs (LUF 50.000,-). Pour tout engagement dépassant le montant de cinquante mille francs (LUF 50.000,-), la signature conjointe des deux gérants est requise.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 11 avril 1996.

R. Schuman.

(12977/237/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1996.

RONG CHANG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 11, rue Jean l'Aveugle.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 1996.

R. Schuman.

(12978/237/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1996.

SHELLSEA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 45.237.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 12 avril 1996, vol. 478, fol. 38, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 1996.

| | |
|----------------|----------------|
| Signature | Signature |
| Administrateur | Administrateur |

(12983/060/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1996.

SHELLSEA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 45.237.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue au siège social le 22 septembre 1995

Résolution

Conformément à l'article 100 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'Assemblée Générale décide de poursuivre l'activité de la Société, malgré les pertes subies excédant la totalité du capital.

Pour extrait sincère et conforme

| | |
|----------------|----------------|
| Signature | Signature |
| Administrateur | Administrateur |

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 1996, vol. 478, fol. 38, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12984/060/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1996.

THILL FRERES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Schengen, 39, route du Vin.

R. C. Luxembourg B 5.913.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Grevenmacher, le 12 avril 1996, vol. 164, fol. 70, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 1996.

(12996/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1996.

SOMBERG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 29.810.

Le bilan au 30 juin 1994, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 1996, vol. 478, fol. 25, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 1996.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(12988/504/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1996.

SOMBERG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 29.810.

Le bilan au 30 juin 1995, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 1996, vol. 478, fol. 25, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 1996.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(12989/504/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1996.

SOMBERG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 29.810.

*Composition du Conseil d'Administration à l'issue de l'Assemblée Générale
et de la réunion du Conseil d'Administration du 13 octobre 1995*

- Monsieur Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, Président du Conseil d'Administration.
- Monsieur Luc Braun, diplômé en sciences économiques, Administrateur-Délégué.
- ARGOS, S.à r.l., 16, allée Marconi, Luxembourg, Administrateur.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 1996, vol. 478, fol. 25, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12990/504/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1996.

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PME S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 25.902.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 26 mars 1996, le mandat des administrateurs, MM. François Steil, François Moes et Frank Wagener ainsi que celui du commissaire aux comptes M. Rolf Morhard ont été renouvelés pour une durée d'un an, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 1997.

Luxembourg, le 10 avril 1996.

Pour SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PME S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

S. Wallers G. Baumann

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 1996, vol. 478, fol. 37, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12985/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1996.

TC SYSTEMS LUXEMBOURG.

Siège social: Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le premier avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem.

A comparu:

Monsieur Johan Camille Eugène Swyngedouw, directeur, demeurant à B-8490 Jabbeke, Westernieuwweg, 54, ici représenté par Maître Veerle Willems, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à Luxembourg, le 28 mars 1996 laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée TC SYSTEMS LUXEMBOURG, avec siège social à Bertrange, 9, rue du Chemin de Fer, a été constituée par acte du notaire Edmond Schroeder, de résidence à Mersch, en date du 15 mai 1995, publié au Mémorial C, numéro 386 du 12 août 1995, et que les statuts ont été modifiés par acte dudit notaire Schroeder en date du 6 novembre 1995, publié au Mémorial C, numéro 19 du 11 janvier 1996.

- Que le capital social est fixé à cinq cent mille francs (500.000,- LUF), divisé en cinq cents (500) parts sociales de mille francs (1.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.

- Que le comparant est le seul et unique associé actuel de ladite société et qu'il a pris la résolution suivante:

Résolution unique

Le comparant décide de transférer le siège social de Bertrange à Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts, qui aura la teneur suivante:

«**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg.»

Frais

Tous les frais et honoraires des présentes, évalués à la somme de vingt mille francs, sont à la charge de la société, et l'associé s'y engage personnellement.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: Swyngedouw, J. J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 avril 1996, vol. 821, fol. 72, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 avril 1996.

J. J. Wagner.

(12994/239/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1996.

SOCIETE IMMOBILIERE OPAVA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 45.462.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 1996, vol. 478, fol. 26, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 1996.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

Signature

(12986/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1996.

SOGEDECO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8057 Bertrange, 9, rue du Chemin de Fer.

R. C. Luxembourg B 53.979.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise en date du 5 avril 1996 par le conseil d'administration de la société anonyme SOGEDEC S.A., établie et ayant son siège social à L-8057 Bertrange, 9, rue du Chemin de Fer, R.C. Luxembourg 53.979,

que l'administrateur-délégué démissionnaire, Madame Nicole De Deken, épouse Clabbers, est remplacé par Monsieur Claude Vanberg, ingénieur technicien, demeurant à B-4800 Verviers, rue des Déportés, 18.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 1996.

Fakhet

Bauwens

Président

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 1996, vol. 478, fol. 37, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12987/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1996.

ENGINEERING BUSINESS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 33.733.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Mersch, en date du 2 mai 1990, acte publié au Mémorial C n° 395 du 24 octobre 1990.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 12 avril 1996, vol. 478, fol. 37, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ENGINEERING BUSINESS S.A.
KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

(13088/528/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1996.

TDR INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 28.296.

Le bilan au 31 mars 1994, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 1996, vol. 478, fol. 26, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 1996.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

Signature

(12995/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1996.

GARAGE MARTIN BIVER, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9518 Weidingen/Wiltz, 32, route d'Erpeldange.
R. C. Diekirch B 516.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 12 avril 1996, vol. 478, fol. 42, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 1996.

Pour GARAGE MARTIN BIVER S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(90598/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 avril 1996.

CABRI D'ELL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8530 Ell.
R. C. Diekirch B 1.923.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 1996, vol. 478, fol. 28, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 1996.

(90609/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 avril 1996.

LA BORSA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Ettelbruck.
R. C. Diekirch B 1.966.

Les documents de clôture de l'année 1993, enregistrés à Mersch, le 4 avril 1996, vol. 121, fol. 82b, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, avril 1996.

Pour LA BORSA, S.à r.l.

FIDUCIAIRE N. AREND, MERSCH

Signature

(90610/568/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 avril 1996.

DE JONGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9632 Alscheid.
R. C. Diekirch B 2.236.

Les documents de clôture de l'année 1994, enregistrés à Mersch, le 4 avril 1996, vol. 121, fol. 82, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, avril 1996.

Pour DE JONGE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE N. AREND, MERSCH

Signature

(90611/568/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 avril 1996.

EQUIMAT-LUBRILUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9161 Ingeldorf, 22, rue de la Sûre.
R. C. Diekirch B 1.449.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 1996, vol. 478, fol. 25, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 15 avril 1996.

Signature.

(90612/578/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 avril 1996.

GRENZ-IMMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 117, route de Stavelot.
R. C. Diekirch B 2.484.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Diekirch, le 19 avril 1996, vol. 256, fol. 72, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 19 avril 1996.

Signature.

(90614/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 avril 1996.

GRENZ-IMMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 117, route de Stavelot.
R. C. Diekirch B 2.484.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Diekirch, le 19 avril 1996, vol. 256, fol. 72, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 19 avril 1996.

Signature.

(90615/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 avril 1996.

GRENZ-IMMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 117, route de Stavelot.
R. C. Diekirch B 2.484.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Diekirch, le 19 avril 1996, vol. 256, fol. 72, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 19 avril 1996.

Signature.

(90616/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 avril 1996.

GRENZ-IMMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 117, route de Stavelot.
R. C. Diekirch B 2.484.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Diekirch, le 19 avril 1996, vol. 256, fol. 72, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 19 avril 1996.

Signature.

(90617/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 avril 1996.

POINT CHAUD SERVICES INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6562 Echternach, 123, route de Luxembourg.
R. C. Diekirch B 1.935.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Diekirch, le 1^{er} avril 1996, vol. 478, fol. 25, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 18 avril 1996.

FIDUCIAIRE CARLO MEYERS, S.à r.l.

Signature

(90613/663/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 avril 1996.

EKZ HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 36.511.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Mersch, en date du 22 mars 1991, acte publié au Mémorial C n° 355 du 1^{er} octobre 1991.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 12 avril 1996, vol. 478, fol. 37, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EKZ HOLDING S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

(13084/528/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1996.

EKZ HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 36.511.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Mersch, en date du 22 mars 1991, acte publié au Mémorial C n° 355 du 1^{er} octobre 1991.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 12 avril 1996, vol. 478, fol. 37, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EKZ HOLDING S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

(13085/528/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1996.

EKZ HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 36.511.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Mersch, en date du 22 mars 1991, acte publié au Mémorial C n° 355 du 1^{er} octobre 1991.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 12 avril 1996, vol. 478, fol. 37, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EKZ HOLDING S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

(13086/528/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1996.

KAUTHEN MARCEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8707 Useldange, 11, rue de Boevange.

R. C. Diekirch B 1.865.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Diekirch, le 19 avril 1996, vol. 256, fol. 72, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 19 avril 1996.

Signature.

(90618/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 avril 1996.

BACCANTOAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 21.478.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 12 avril 1996, vol. 478, fol. 36, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 1996.

BACCANTOAN S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(13044/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1996.

BACCANTOAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 21.478.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Statutaire du 14 mars 1996

- La cooptation de Monsieur Jean-Robert Bartolini, employé privé, Differdange, en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Leonardo Cossu, démissionnaire est ratifiée. Le mandat de Monsieur Jean-Robert Bartolini viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2001.

Certifié sincère et conforme

BACCANTOAN S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 1996, vol. 478, fol. 36, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13045/526/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1996.

WISEMAN INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.

STATUTES

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the twentieth of March.
Before Maître Marc Elter, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. - WISEMAN INVESTMENTS LIMITED, a company incorporated under Isle of Man law, having its registered office at 12, Finch Road, Douglas (Isle of Man);
2. - ABACUS NOMINEES LIMITED, a company incorporated under Isle of Man law, having its registered office at 12, Finch Road, Douglas (Isle of Man).

Both of them are here represented by Mr Pierre Donis, employee, residing in Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

The beforesaid proxies, being initialled *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their hereabove stated capacities, have requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a société à responsabilité limitée which they declared to organize among themselves.

Art. 1. Between the present and following partners there is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by actual laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies and of September 18th, 1933 on sociétés à responsabilité limitée, as amended, and the present articles of incorporation.

Art. 2. The company is incorporated under the name of WISEMAN INVESTMENTS, S.à r.l.

Art. 3. The Company's purpose is to take participations, in any form whatever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however, without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment.

Art. 4. The company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the partners.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited period.

Art. 6. The company's capital is set at LUF 500,000.- (five hundred thousand Luxembourg francs) represented by 50 (fifty) shares of LUF 10,000.- (ten thousand Luxembourg francs) each.

These shares have been subscribed to and fully paid in as follows:

| | |
|---|----|
| 1. - WISEMAN INVESTMENTS LIMITED, forty-nine shares | 49 |
| 2. - ABACUS NOMINEES LIMITED, one share | 1 |
| Total: fifty shares | 50 |

Art. 7. The shares are freely transferable among the partners.

No transfer of shares to a non-partner may take place without the agreement of the other partners and without having been first offered to them.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the company, which admit only one owner for each of them.

Art. 8. The life of the company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

Art. 9. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any partner are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the company, nor to interfere in any manner in the administration of the company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Art. 10. The company is managed by one or more managers either partners or not, appointed by the partners with or without limitation of their period of office.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 11. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 12. Resolutions are validly adopted when by partners representing more than half of the capital. However, decisions concerning a modification of the articles of incorporation must be taken by a majority vote of partners representing the three quarters of the capital. If this majority is not attained at a first meeting, the partners are convened by registered letters to a second meeting with at least thirty days notice, which will be held within three months from the first meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting partners whatever majority of capital be represented.

Art. 13. The company's financial year begins on April 6th and closes on April 5th.

Art. 14. Each year, as of the fifth of April, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties and debts of the company, and the profit and loss account, as also an appendix according to the prescriptions of the law in force.

Art. 15. Each partner may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 16. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Every year five per cent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The excess is distributed among the partners. However, the partners may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 17. In the event of a dissolution of the company, the liquidation will be carried out by the managers or a partner upon agreement which are vested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of debts.

When the liquidation of the company is closed, the assets of the company will be attributed to the partners proportionally to the shares they hold.

Art. 18. For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the partners refer to the existing laws.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on April 5th, 1997.

Payment - Contributions

The appearing persons declare and acknowledge that each subscribed share has been fully paid up in cash so that from now on the company has at its free and entire disposal the contributions referred to above.

Proof thereof has been given to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about fifty thousand Luxembourg francs.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the company, the above-named persons, representing the entirety of the subscribed capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1) Are appointed as managers for an undetermined duration:

- Mr Gérard Becquer, réviseur d'entreprises, residing in Luxembourg;
- Mr Emmanuel David, réviseur d'entreprises, residing in Luxembourg;
- Mr Roger Lester Breadner, chartered accountant, residing in Ballakilleyclieu, Michael, Isle of Man.

Each manager shall have individually and on his single signature the full powers to bind the company for all acts within the bounds laid down by its purpose and by the law.

2) The company shall have its registered office in L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that at the request of the above appearing persons, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same persons and in case of divergencies between the English and the French texts, the English version will prevail.

In faith of which We, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg City.

On the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, said persons signed with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt mars.

Par-devant Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. - WISEMAN INVESTMENTS LIMITED, société constituée suivant le droit de l'île de Man, ayant son siège social au 12, Finch Road, Douglas, Ile de Man.

2. - ABACUS NOMINEES LIMITED, société constituée suivant le droit de l'île de Man, ayant son siège social au 12, Finch Road, Douglas, Ile de Man.

Toutes deux représentées par Monsieur Pierre Donis, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquelles parties, agissant ès dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Entre les associés présents et futurs, il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de WISEMAN INVESTMENTS, S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à LUF 500.000,- (cinq cent mille francs luxembourgeois), divisé en 50 (cinquante) parts sociales de LUF 10.000,- (dix mille francs luxembourgeois) chacune.

Ces parts ont été intégralement libérées et souscrites comme suit:

| | |
|--|----|
| 1. - WISEMAN INVESTMENTS LIMITED, quarante-neuf parts sociales | 49 |
| 2. - ABACUS NOMINEES LIMITED, une part sociale | 1 |
| Total: cinquante parts sociales | 50 |

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément des autres associés et après leur avoir été offerte en priorité.

Pour le reste il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants associés ou non, choisis par les associés avec ou sans limitation de la durée de leur mandat.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 11. Un gérant ne contracte, en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 12. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera convoquée par lettres recommandées avec un préavis d'un mois au moins et tenue dans un délai de trois mois à dater de la première assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Art. 13. L'exercice social commence le six avril et se termine le cinq avril.

Art. 14. Chaque année avec effet au cinq avril la gérance établit le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs et des dettes de la société, et le compte de profits et pertes ainsi qu'une annexe conforme aux dispositions de la loi en vigueur.

Art. 15. Tout associé peut prendre communication au siège social de la société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 16. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 17. En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par les gérants ou un associé désigné et qui auront les pouvoirs les plus larges pour réaliser les actifs et régler le passif de la société.

La liquidation terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Exceptionnellement, le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 5 avril 1997.

Libération - Apports

Les comparants déclarent et reconnaissent que chacune des parts sociales souscrites a été intégralement libérée en espèces, de sorte que les apports susmentionnés sont dès à présent à l'entière et libre disposition de la société.

Preuve en a été apportée au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ cinquante mille francs luxembourgeois.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la société, les comparants précités, représentant la totalité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté qu'elle était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Gérard Becquer, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Emmanuel David, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Roger Lester Breadner, expert-comptable, demeurant à Ballakilleyclieu, Michael, Ile de Man.

Chaque gérant aura individuellement et sous sa seule signature les pleins pouvoirs pour engager la société pour tous actes, dans les limites fixées par son objet social ou la loi.

2) Le siège social de la société est établi à L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Donis, M. Elter.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 1996, vol. 89S, fol. 96, case 5. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 1996.

M. Elter.

(13029/210/243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1996.

U.E.C. S.A., UNITED EUROPE CONSULTING, Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, Jean-Pierre Brasseur.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-huit mars.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. - Monsieur Antonino d'Asero, réviseur d'entreprises, demeurant à S. Agata Li Battiati (CT) Via Barriera del Bosco 7/8,

ici représenté par Monsieur Romain Thillens, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée le 4 mars 1996.

2. - Monsieur Filippo Donzuso, réviseur d'entreprises, demeurant à Catania (CT), Via Bruno Monterosso 3, ici représenté par Monsieur Romain Thillens, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée le 4 mars 1996.

3. - Monsieur Armando Fichera, ingénieur, demeurant à Catania (CT) 1 Piazza Giovanni Verga 25, ici représenté par Monsieur Romain Thillens, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée le 4 mars 1996.

4. - Monsieur Roberto Marano, réviseur d'entreprises, demeurant à Giarre (CT) in Viale Don Minzoni 51, ici représenté par Monsieur Romain Thillens, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée le 4 mars 1996.

5. - Monsieur Benedetto Matarazzo, licencié en sciences économiques, demeurant à Catania (CT), Via Oliveto Scammacca 12,

ici représenté par Monsieur Romain Thillens, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée le 4 mars 1996.

6. - Monsieur Antonino Monaco, avocat, demeurant à Acicastello (CT), Via Antonello da Messina 29,

ici représenté par Monsieur Romain Thillens, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée le 4 mars 1996.

7. - Monsieur Damiano Murolo, réviseur d'entreprises, demeurant à Aci Castello (CT), Via Domenico Tempio 3,

ici représenté par Monsieur Romain Thillens, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée le 4 mars 1996.

8. - Monsieur Salvatore Muscara, avocat, demeurant à Catania (CT), Viale Libertà 185,

ici représenté par Monsieur Romain Thillens, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée le 4 mars 1996.

9. - Monsieur Francesco Paterno, ingénieur, demeurant à S. Agata Li Battiati (CT), Via Blatelle 2,

ici représenté par Monsieur Romain Thillens, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée le 4 mars 1996.

10. - Monsieur Antonio Pogliese, réviseur d'entreprises, demeurant à Catania (CT) Via G. Carnazza 27,

ici représenté par Monsieur Romain Thillens, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée le 11 mars 1996.

11. - Monsieur Giuseppe Restuccia, avocat, demeurant à Messina (ME), Via le Regina Margherita 59,

ici représenté par Monsieur Romain Thillens, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée le 4 mars 1996.

12. - Monsieur Gaetano Siciliano, réviseur d'entreprises, demeurant à Catania (CT) Via Musumeci 159,

ici représenté par Monsieur Romain Thillens, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée le 11 mars 1996.

13. - Monsieur Ettore Toscano, licencié en agronomie, demeurant à Catania (CT) in Via Milano 73,

ici représenté par Monsieur Romain Thillens, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée le 11 mars 1996.

14. - Monsieur Mauro Fusi, licencié en sciences économiques, demeurant à Roma, Via Enrico Nizzi 14,

ici représenté par Monsieur Romain Thillens, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée le 4 mars 1996,

lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de UNITED EUROPE CONSULTING S.A., en abrégé U.E.C. S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf ans.

Art. 2. La société a pour objet d'élaborer des conseils économiques, d'organiser des services de formation et éditions au sens large, ainsi que plus généralement toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, économiques ou juridiques, financières, civiles ou commerciales, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.

Art. 3. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-), divisé en cinq mille (5.000) actions de deux cent cinquante francs luxembourgeois (LUF 250,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les

administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur. Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le premier lundi du mois de mai à douze heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doive en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 1996.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 1997.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

| | |
|---|-------|
| 1) Monsieur Antonino d'Asero, prénommé, trois cent quarante-cinq actions | 345 |
| 2) Monsieur Filippo Donzuso, prénommé, trois cent quarante-cinq actions | 345 |
| 3) Monsieur Armando Fichera, prénommé, trois cent quarante-cinq actions | 345 |
| 4) Monsieur Roberto Marano, prénommé, trois cent quarante-cinq actions | 345 |
| 5) Monsieur Benedetto Matarazzo, prénommé, trois cent quarante-cinq actions | 345 |
| 6) Monsieur Antonino Monaco, prénommé, trois cent quarante-cinq actions | 345 |
| 7) Monsieur Damiano Murolo, prénommé, cent soixante-dix actions | 170 |
| 8) Monsieur Salvatore Muscara, prénommé, trois cent quarante-cinq actions | 345 |
| 9) Monsieur Francesco Paterno, prénommé, trois cent quarante-cinq actions | 345 |
| 10) Monsieur Antonio Pogliese, prénommé, six cent quatre-vingt-dix actions | 690 |
| 11) Monsieur Giuseppe Restuccia, prénommé, trois cent quarante-cinq actions | 345 |
| 12) Monsieur Gaetano Siciliano, prénommé, trois cent quarante-cinq actions | 345 |
| 13) Monsieur Ettore Toscano, prénommé, trois cent quarante-cinq actions | 345 |
| 14) Monsieur Mauro Fusi, prénommé, trois cent quarante-cinq actions | 345 |
| Total: cinq mille actions | 5.000 |

Les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-), se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de soixante mille francs luxembourgeois (LUF 60.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à cinq et celui des commissaires à trois.

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

1. - Monsieur Antonio Pogliese, prénommé;
2. - Monsieur Giuseppe Restuccia, prénommé;
3. - Monsieur Ettore Toscano, prénommé;
4. - Monsieur Francesco Paterno, prénommé;
5. - Monsieur Antonino Monaco, prénommé.

Troisième résolution

Sont appelés aux fonctions de commissaires:

Collège de commissaires:

- Monsieur Gaetano Siciliano, prénommé;
- Monsieur Roberto Marano, prénommé;
- Monsieur Damiano Murolo, prénommé.

Quatrième résolution

Le mandat des administrateurs et commissaires prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2000.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au L-1258 Luxembourg, 52, rue J.P. Basseur.

Sixième résolution

Conformément aux dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés et de l'article 5 des statuts, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à désigner un administrateur-délégué et à lui conférer le pouvoir de signature unique pour engager la société jusqu'à des montants maximum de 2.000.000 de francs luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue d'eux connue aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Thillens, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 1996, vol. 90S, fol. 31, case 9. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 1996.

C. Hellinckx.

(13028/215/198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1996.

WK PARTICIPATIONS S.A., Aktiengesellschaft.
Gesellschaftssitz: L-3895 Foetz/Mondercange, rue de l'Industrie.

—
STATUTEN

Im Jahre eintausendneunhundertsechundneunzig, am siebten März.

Vor Uns, Notar Reginald Neuman, mit Amtswohnsitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

1. - DISPO-KOMMERZ AG, Gesellschaft schweizerischen Rechts, mit Gesellschaftssitz in Hünenberg (Schweiz), hier vertreten durch Herrn Christophe Kronwitter, Kaufmann, wohnhaft in Luxemburg, handelnd aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt in Hünenberg (Schweiz), am 5. Februar 1996, welche gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleibt;

2. - KRONWITTER AG, Gesellschaft schweizerischen Rechts, mit Gesellschaftssitz in Hünenberg (Schweiz), hier vertreten durch Herrn Christophe Kronwitter, vorgeannt, handelnd aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt in Hünenberg (Schweiz), am 31. Januar 1996, welche gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleibt;

3. - SUL AG, Gesellschaft schweizerischen Rechts, mit Gesellschaftssitz in Zug (Schweiz), hier vertreten durch Herrn Christophe Kronwitter, vorgeannt, handelnd aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt in Hünenberg (Schweiz), am 31. Januar 1996, welche gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleibt.

Welche Komparanten, vertreten wie vorerwähnt, den unterzeichneten Notar ersuchten, die Satzungen einer von ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu dokumentieren.

Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck - Kapital

Art. 1. Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen, welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung WK PARTICIPATIONS S.A. gegründet.

Art. 2. Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Mondercange.

Durch einfachen Beschluß des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Unbeschadet der Regeln des allgemeinen Rechts betreffend die Kündigung von Verträgen, falls der Gesellschaftssitz aufgrund eines Vertrages mit Drittpersonen festgesetzt wurde, kann der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde des Gesellschaftssitzes verlegt werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder auch dieses Sitzes mit dem Ausland durch außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Maßnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die, unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Bekanntmachung von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbeschränkte Dauer errichtet.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft ist die Durchführung sämtlicher Geschäfte, welche direkt oder indirekt mit dem Erwerb, der Verwaltung, der Kontrolle und der Verwertung von Beteiligungen an allen Unternehmen zusammenhängen.

Sie kann ihre Mittel verwenden für die Schaffung, Verwaltung, Verwertung und Liquidation eines Portfolios, das sich aus allen Arten von Wertpapieren und Patenten zusammensetzt, sowie zum Erwerb von Wertpapieren und Patenten durch Einlagen, Zeichnung, Festübernahme und Kaufoption oder auf jede andere Art und Weise. Die Gesellschaft kann diese Wertpapiere durch Verkauf, Übertragung, Austausch oder sonstwie realisieren, diese Wertpapiere und Patente auswerten, den Unternehmen, an denen sie beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschüssen oder Garantien gewähren.

Sie kann alle kommerziellen, industriellen und finanziellen Geschäfte tätigen, welche ihr für die Ausführung des Gesellschaftszweckes nützlich erscheinen.

Art. 5. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt einhundertfünfsiebzig Millionen (175.000.000,-) Luxemburger Franken, eingeteilt in eintausendsiebenhundertfünfzig (1.750) Aktien mit einem Nominalwert von je einhunderttausend (100.000,-) Luxemburger Franken, welche in voller Höhe eingezahlt sind.

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre.

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder herabgesetzt werden, durch Beschluß der Generalversammlung, welcher wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen eigene Aktien erwerben.

Verwaltung - Überwachung

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen, welche von der Generalversammlung für eine Dauer ernannt werden, die sechs Jahre nicht überschreiten darf und welche von der Generalversammlung jederzeit abberufen werden können.

Wird die Stelle eines von der Generalversammlung bestellten Verwaltungsratsmitgliedes frei, können die so ernannten verbleibenden Verwaltungsratsmitglieder das frei gewordene Amt vorläufig besetzen. In diesem Fall erfolgt die endgültige Bestellung durch die nächste Generalversammlung.

Art. 7. Der Verwaltungsrat wählt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden. Der erste Vorsitzende kann von der Generalversammlung gewählt werden. Im Falle der Verhinderung des Vorsitzenden übernimmt das vom Verwaltungsrat bestimmte Mitglied dessen Aufgaben.

Der Verwaltungsrat wird vom Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern einberufen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlußfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei ein Verwaltungsratsmitglied jeweils nur einen Kollegen vertreten kann.

Die Verwaltungsratsmitglieder können ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich, telegrafisch oder per Telekopie abgeben. Fernschreiben, Telegramme und Telekopien müssen schriftlich bestätigt werden. Ein schriftlich gefaßter Beschluß, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anläßlich einer Verwaltungsratsitzung gefaßter Beschluß.

Art. 8. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit absoluter Stimmenmehrheit getroffen. Bei Stimmengleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

Art. 9. Die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates werden von den in den Sitzungen anwesenden Mitgliedern unterschrieben.

Die Beglaubigung von Abzügen oder Auszügen erfolgt durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch einen Bevollmächtigten.

Art. 10. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten. Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz und durch die vorliegenden Satzungen der Generalversammlung vorbehalten ist.

Art. 11. Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern oder Dritten, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen, seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung übertragen. Die Übertragung an ein Mitglied des Verwaltungsrates bedarf der vorherigen Ermächtigung durch die Generalversammlung.

Art. 12. Die Gesellschaft wird nach außen verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die Einzelunterschrift eines im Rahmen der ihm erteilten Vollmachten handelnden Delegierten des Verwaltungsrates. Im laufenden Verkehr mit den Behörden wird die Gesellschaft durch die Unterschrift eines Mitgliedes des Verwaltungsrates rechtsgültig vertreten.

Art. 13. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere von der Generalversammlung ernannte Kommissare überwacht, die ihre Zahl und ihre Vergütung festlegt.

Die Dauer der Amtszeit der Kommissare wird von der Generalversammlung festgelegt. Sie kann jedoch sechs Jahre nicht überschreiten.

Generalversammlung

Art. 14. Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Vollmachten, um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden. Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt gemäß den Bestimmungen des Gesetzes.

Art. 15. Die jährliche Generalversammlung tritt in der Gemeinde des Gesellschaftssitzes an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am ersten Freitag des Monats Mai jeden Jahres um 14.00 Uhr.

Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

Art. 16. Der Verwaltungsrat oder der oder die Kommissare können eine außerordentliche Generalversammlung einberufen. Sie muß einberufen werden, falls Aktionäre, die mindestens zwanzig (20 %) Prozent des Gesellschaftskapitals vertreten, einen derartigen Antrag stellen.

Art. 17. Jede Aktie gibt ein Stimmrecht von einer Stimme.

Geschäftsjahr - Gewinnverteilung

Art. 18. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres. Der Verwaltungsrat erstellt den Jahresabschluß, wie gesetzlich vorgeschrieben.

Er legt diesen, mit einem Bericht über die Geschäfte der Gesellschaft, spätestens einen Monat vor der Jahresgeneralversammlung, den Kommissaren vor.

Art. 19. Vom Nettogewinn der Gesellschaft sind fünf (5) Prozent für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage zehn (10) Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Unter Beachtung der diesbezüglichen gesetzlichen Vorschriften kann der Verwaltungsrat Vorschußdividenden zahlen.

Die Generalversammlung kann beschließen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

Auflösung - Liquidation

Art. 20. Die Gesellschaft kann durch Beschluß der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefaßt werden muß wie bei Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sind und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütungen ernannt werden.

Allgemeine Bestimmungen

Art. 21. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf die späteren Änderungen.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 1996.

Die erste Generalversammlung findet zum ersten Male am Tage, Ort und Datum, angegeben wie in den Satzungen, in 1997 statt.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Sodann zeichneten die vorgenannten Gründer die eintausendsiebenhundertfünfzig (1.750) neuen Aktien im Verhältnis ihrer Beteiligungen (nach unerheblicher Abrundung) in der Gesellschaft mit beschränkter Haftung CHEMOLUX, mit Gesellschaftssitz in Foetz/Mondercange, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister beim Bezirksgericht von und in Luxemburg, Sektion B, unter Nummer 19.423, mit einem Kapital von zweihundertzwanzig Millionen (220.000.000,-) Luxemburger Franken, eingeteilt in zweitausendzweihundert (2.200) Anteile von je einhunderttausend (100.000,-) Luxemburger Franken, voll eingezahlt, und zahlten sie durch Sacheinlage ihrer nachbezeichneten Beteiligungen an besagter Gesellschaft, abgeschätzt auf einhundertfünfundsiebzig Millionen (175.000.000,-) Luxemburger Franken, voll ein, wie folgt:

| | <i>Zeichnung:</i> | <i>Einlage:</i> |
|---|---------------------|----------------------|
| | Aktien WK | Eingebrachte Anteile |
| | PARTICIPATIONS S.A. | in CHEMOLUX |
| 1. - DISPO-KOMMERZ AG, vorgezeichnet, achthundertfünfunddreissig Aktien | 835 | 1.050 |
| 2. - KRONWITTER AG, vorgezeichnet, fünfhundertsiebenundfünfzig Aktien | 557 | 700 |
| 3. - SUL AG, vorgezeichnet, dreihundertachtundfünfzig Aktien | 358 | 450 |
| Total: eintausendsiebenhundertfünfzig Aktien | 1.750 | 2.200 |

mit einem Nennwert von einhunderttausend (100.000,-) Luxemburger Franken je Aktie, machend das gesamte Gesellschaftskapital von einhundertfünfundsiebzig Millionen (175.000.000,-) Luxemburger Franken.

Die eintausendsiebenhundertfünfzig (1.750) Aktien sind auf Wunsch der Gründer allesamt Inhaberaktien.

Sodann haben die drei vorgenannten Gründer, in ihren Eigenschaften als Gesellschafter von CHEMOLUX, vorgezeichnet, besagte Übertragung der Anteile durch Sacheinlage genehmigt, laut Artikel sechs der Satzung von CHEMOLUX.

Des weiteren hat Herr Christophe Kronwitter, vorgenannt, handelnd in seiner Eigenschaft als Geschäftsführer von CHEMOLUX, vorgezeichnet, diese Übertragung von Anteilen durch Sacheinlage im Namen der Gesellschaft angenommen.

Somit ist WK PARTICIPATIONS S.A. fortan alleiniger Inhaber der sämtlichen zweitausendzweihundert (2.200) Anteile der Gesellschaft CHEMOLUX.

Gemäß den gesetzlichen Bestimmungen unterliegt diese Sacheinlage der Begutachtung durch einen réviseur d'entreprises, hier SOCIETE DE REVISION ET D'EXPERTISES, Société Civile, mit Gesellschaftssitz in Luxemburg, deren Gutachten vom 15. Februar 1996 gegenwärtiger Urkunde beigelegt bleibt, und in bezug auf gegenwärtige Sacheinlage wie folgt schlußfolgert:

«Conclusion

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.

Luxembourg, le 15 février 1996.

Dipl.Kfm. G. Nellinger
Réviseur d'entreprises.»

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, daß die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlaß gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf ungefähr einhundertdreißigtausend (130.000,-) Luxemburger Franken.

Die Gesellschaft beantragt die Freistellung der Kapitaleinlagesteuer aufgrund von Artikel 4-2 des Gesetzes vom 29. Dezember 1971 über die Kapitalzusammenlegung für die durch Sacheinlage eingezahlten Aktien.

Generalversammlung

Sodann haben die Erschienenen sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefaßt:

1. - Die Anschrift der Gesellschaft lautet: Foetz/Mondercange, rue de l'Industrie.
2. - Zu Verwaltungsratsmitgliedern wurden ernannt, ihr Mandat endet anläßlich der jährlichen Generalversammlung, welche im Jahre 1997 stattfinden wird:
 - a) Herr Christophe Kronwitter, Kaufmann, wohnhaft in Luxemburg;
 - b) Herr Jasper Kroon, ingénieur diplômé, wohnhaft in Luxemburg;
 - c) Herr Marc Kleyr, avocat, wohnhaft in Luxemburg.
3. - Zum Kommissar wurde ernannt, sein Mandat endet anläßlich der jährlichen Generalversammlung, welche im Jahre 1997 stattfinden wird:
 - SOCIETE DE REVISION ET D'EXPERTISES, Société Civile, mit Gesellschaftssitz in Luxemburg.

Versammlung des Verwaltungsrates

Sodann sind vorgenannte Verwaltungsratsmitglieder zusammengetreten und haben folgenden Beschluß einstimmig gefaßt:

Die Verwaltungsratsmitglieder ernennen Herrn Christophe Kronwitter, vorgenannt, zum delegierten Verwaltungsratsmitglied für unbestimmte Dauer, welcher die Gesellschaft unter seiner einzelnen Unterschrift rechtsgültig verpflichten kann.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden haben die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. Kronwitter, J. Kroon; M. Kleyr, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 1996, vol. 89S, fol. 72, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Abschrift, der vorgenannten Gesellschaft, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxembourg, den 10. April 1996.

R. Neuman.

(13030/226/213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1996.

BAMBOLA, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3270 Bettembourg, 10, rue de Peppange.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 12 avril 1996, vol. 478, fol. 42, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 1996.

Pour BAMBOLA, S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(13046/514/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1996.

WOOD PRODUCTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-neuf mars.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1.- Monsieur Maurice Oddos, exploitant forestier, demeurant à F-38430 Moirans, «les Iles»;
2.- Monsieur Paul Poncet, exploitant forestier, demeurant à F-38430 Moirans, «Le Rosay»;
lesquels sont ici représentés par Maître Bernard Felten, avocat, demeurant à Luxembourg,
en vertu de deux procurations sous seing privé données à Luxembourg, le 28 mars 1996,
lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant,
resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront formalisées.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de WOOD PRODUCTION, S.à r.l.

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet le négoce de bois travaillé et non travaillé ainsi que la commercialisation, la manutention et l'entretien de matériels liés à cette activité.

La société a également pour objet l'achat et la vente de tous produits liés aux activités de la literie et de l'ameublement.

Elle pourra, d'une façon générale, accomplir toutes opérations mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles se rapportant directement ou indirectement à son objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF), divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs (1.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de transmission pour cause de mort, ainsi que pour l'évaluation des parts en cas de cessions, l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, est applicable.

En cas de cession des parts, les autres associés ont un droit de préemption.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le gérant est nommé par l'Assemblée Générale. Il est nommé pour une durée indéterminée. Ses pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoir, associés ou non, pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien au Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 1996.

Art. 14. Chaque année, au dernier jour de décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cessera d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve atteindra le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 15. En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 17. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, les comparants ont souscrit l'intégralité du capital comme suit:

| | |
|---|-----|
| 1) Monsieur Maurice Oddos, prèdit, deux cent cinquante parts sociales | 250 |
| 2) Monsieur Paul Poncet, prèdit, deux cent cinquante parts sociales | 250 |
| Total: cinq cents parts sociales | 500 |

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinq cent mille francs (500.000,- LUF) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Estimation des frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de quarante mille francs (40.000,- LUF).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée, Monsieur Maurice Oddos, prènommé, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Il peut conférer les pouvoirs à des tiers.

2.- Le siège social de la société est établi à l'adresse suivante: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prènom usuel, état et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: B. Felten, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 1996, vol. 90S, fol. 24, case 7. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 15 avril 1996.

P. Bettingen.

(13031/202/119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1996.

ACER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Crauthem.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 mars 1996, vol. 302, fol. 41, case 11/1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour ACER, S.à r.l.

CABINET FIDUCIAIRE PLETSCHETTE & MEISCH

Signature

(13034/597/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1996.

ACER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Crauthem.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 mars 1996, vol. 302, fol. 41, case 11/2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour ACER, S.à r.l.

CABINET FIDUCIAIRE PLETSCHETTE & MEISCH

Signature

(13035/597/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1996.

ADT FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 40.399.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 15 avril 1996, vol. 478, fol. 44, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 1996.

Pour la société

ARTHUR ANDERSEN & CO S.C.

Signature

(13036/501/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1996.

ADT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 44.300.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 15 avril 1996, vol. 478, fol. 44, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 1996.

Pour la société

ARTHUR ANDERSEN & CO S.C.

Signature

(13037/501/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1996.

ALIMENTATION LA FRANCAISE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3440 Dudelange, 92, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 14.168.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 12 avril 1996, vol. 478, fol. 42, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 1996.

Pour ALIMENTATION LA FRANCAISE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(13038/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1996.

ANDERSEN CONSULTING EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 44.312.

Les comptes annuels au 31 août 1994, enregistrés à Luxembourg, le 15 avril 1996, vol. 478, fol. 44, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1996.

Il résulte d'une décision de l'assemblée générale du 10 avril 1996 que le mandat des administrateurs en fonction est prolongé jusqu'à l'assemblée générale annuelle appelée à approuver les comptes annuels au 31 août 1995, à l'exception du mandat des administrateurs, Gérard Van Kemmel et Keith Burgess, lesquels sont remplacés par Monsieur Benoît Genuini, consultant, demeurant au 12, rue des Triasons, F-92500 Rueil Malmaison et par Monsieur James Hall, consultant, demeurant à Barlaston Hall, Staffordshire ST1Z 9AT.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 1996.

Pour la société

ARTHUR ANDERSEN & CO,

Société Civile

Signature

(13041/501/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1996.

ALPINA HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-7217 Bereldange, 4, rue de Bridel.

R. C. Luxembourg B 37.450.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 12 avril 1996, vol. 478, fol. 42, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 1996.

Pour ALPINA HOLDING S.A.

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(13039/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1996.

ARDL, AMICALE DES RETRAITES DE DUPONT LUXEMBOURG, Association sans but lucratif.

Siège social: Contern.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le huit mars.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Camille Braun, retraité, demeurant à L-5898 Syren, 3 Wieweschgässel, de nationalité luxembourgeoise;
 - 2) Monsieur Albert Feiereisen, retraité, demeurant à L-4735 Pétange, 73, rue J. B. Gillardin, de nationalité luxembourgeoise,
ici représenté par Monsieur Jean-Pierre Stronck, retraité, demeurant à L-5450 Stadtbredimus,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Contern, le 2 mars 1996;
 - 3) Monsieur Peter Gutenstein, retraité, demeurant à L-6195 Imbringen, 17, route de Luxembourg, de nationalité anglaise;
 - 4) Monsieur Joseph Leguil, retraité, demeurant à F-57570 Fixem, 35A, rue de Metz, de nationalité française;
 - 5) Monsieur Robert Mousel, retraité, demeurant à L-5460 Trintange, 2, rue Principale, de nationalité luxembourgeoise;
 - 6) Monsieur Marc Mousel, retraité, demeurant à L-4131 Esch-sur-Alzette, 11, avenue de la Gare, de nationalité luxembourgeoise,
ici représenté par Monsieur Rudy Vernimmen, retraité, demeurant à L-2124 Luxembourg,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Esch-sur-Alzette, le 6 mars 1996;
 - 7) Monsieur Marcel Reiland, retraité, demeurant à F-57570 Fixem, 29, rue de Metz, de nationalité française;
 - 8) Monsieur Edouard Schmitt, retraité, demeurant à F-57180 Terville, 4, rue des Jasmins, de nationalité française;
 - 9) Monsieur Jean-Pierre Stronck, retraité, demeurant à L-5450 Stadtbredimus, 2 Wengertswée, de nationalité luxembourgeoise;
 - 10) Monsieur Pierre Vanderdonck, retraité, demeurant à L-6941 Niederanven, 10, rue de Mensdorf, de nationalité belge;
 - 11) Monsieur Rudy Vernimmen, retraité, demeurant à L-2124 Luxembourg, 44, rue des Maraîchers, de nationalité néerlandaise;
 - 12) Monsieur Djuro Zifko, retraité, demeurant à L-5511 Remich, 16, rue des Bâteliers, de nationalité croate,
ici représenté par Monsieur Camille Braun, retraité, demeurant à L-5898 Syren,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Remich, le 3 mars 1996.
- Les procurations prémentionnées resteront annexées aux présentes.

Entre les soussignés et ceux qui, à l'avenir, seront admis comme membres effectifs, conformément aux statuts, il est constitué une association sans but lucratif soumise aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, modifiée par les lois du 22 février 1984 et du 4 mars 1994 et des statuts énoncés ci-dessous.

I. Dénomination, Siège social, Durée, Objet

Art. 1^{er}. L'association est dénommée AMICALE DES RETRAITES DE DUPONT LUXEMBOURG, en abrégé ARDL. Elle a été fondée le huit mars mil neuf cent quatre-vingt-seize.

Art. 2. Son siège social est situé à Contern.

Art. 3. Sa durée est illimitée.

Art. 4. L'association a pour but d'entretenir et d'intensifier l'esprit de camaraderie entre les membres retraités de la société DUPONT DE NEMOURS (LUXEMBOURG) S.A., et, pour ce faire, d'entreprendre toutes actions et manifestations trouvant intérêt auprès de ses membres et correspondant à son but, à l'exclusion cependant de toute activité ou manifestation d'ordre politique, syndical ou confessionnel. En outre, l'ARDL fera la liaison entre les retraités et la société DUPONT DE NEMOURS (LUXEMBOURG) S.A. et assurera conseil et support à ses membres en cas de besoin.

II. Membres, Admissions, Démissions, Exclusions, Cotisations

Art. 5. L'association se compose:

- a) de membres effectifs qui seuls ont le droit de voter à l'Assemblée Générale et de faire partie du Conseil,
- b) de membres d'honneur qui, à l'exception du droit de vote, ont les mêmes droits que les membres effectifs.

Le nombre des membres effectifs est illimité. Il ne peut être inférieur à sept. Toute personne retraitée ou préretraîtée, ayant fait partie de l'effectif de la société DUPONT DE NEMOURS (LUXEMBOURG) S.A., tout autre membre du personnel ayant pris sa retraite anticipativement pour cause de maladie ou d'invalidité, ainsi que le conjoint d'une personne retraitée ou préretraîtée, même après le décès de celle-ci, peut, sur simple demande, être admise comme membre effectif de l'association.

Le nombre des membres d'honneur est également illimité.

Art. 6. La qualité de membre effectif se perd soit, par le non-paiement de la cotisation annuelle, 3 mois après que cette dernière lui a été rappelée, soit encore sur présentation d'une demande de démission écrite. Le membre démissionnaire ne pourra réclamer le remboursement des cotisations versées.

Art. 7. La première cotisation annuelle des membres effectifs sera de cinq cents francs (500,-); elle est fixée chaque année pour l'exercice suivant par l'Assemblée Générale à la majorité absolue. Elle ne pourra être supérieure à cinq mille francs (5.000,-).

Art. 8. Le Conseil pourra conférer le titre de membre d'honneur à toute personne ayant rendu des services notables à l'ARDL, à la cause que celle-ci poursuit, ou encore lorsque le patronage de cette personne peut être utile à l'association.

III. Administration

Art. 9. L'association est administrée par un Conseil composé de sept membres au moins et de treize membres au plus, choisis parmi les membres effectifs de l'association. Le Conseil est élu par l'Assemblée Générale pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. Les membres du Conseil, individuellement ou collectivement, peuvent être révoqués à tout moment par les membres effectifs de l'association réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, convoquée aux conditions des articles 21 et 22 ci-dessous.

Art. 10. Le Conseil est renouvelé chaque année. Les membres sortants sont rééligibles et sont de droit candidats aux élections. Toute autre candidature doit être adressée au Président du Conseil au moins quarante-huit heures avant l'Assemblée Générale. L'élection se fera à la majorité absolue des voix.

Art. 11. Il n'est pourvu aux vacances de mandats que si le nombre des membres du Conseil est inférieur au nombre minimum requis. En cas de besoin, le Conseil pourra, par cooptation, pourvoir aux vacances qui se produiront en son sein entre deux séances de l'Assemblée Générale; les membres du Conseil ainsi nommés devront être ratifiés par la prochaine assemblée générale et achèveront, dans ce cas, le mandat de ceux qu'ils remplacent.

Art. 12. Le Conseil choisit, à la majorité absolue, parmi ses membres, ayants droit de vote, un Président, un Vice-Président, un Secrétaire et un Trésorier. Le vote par acclamation est autorisé.

Art. 13. Le Conseil se réunit, sur la convocation du Président, chaque fois que le réclame l'intérêt de l'association, mais au moins une fois par trimestre. Le Président convoquera également une réunion à la demande d'un tiers des membres du Conseil.

Art. 14. Les décisions du Conseil peuvent être valablement prises lorsque la moitié de ses membres, ayants droit de vote, est présente. A moins que les statuts ne prévoient une autre majorité, les décisions sont prises à la majorité simple des suffrages et en cas de partage des voix, celle du Président ou de son remplaçant est prépondérante. Le secrétaire dressera un procès-verbal des délibérations du Conseil, procès-verbal qui sera soumis à la signature du Président de la réunion et du Secrétaire.

Art. 15. L'association est valablement engagée par la signature de deux membres du Conseil, le Président ayant toutefois pouvoir d'engager seul l'association. Les dépenses sont ordonnancées par le Trésorier conjointement avec un membre du Conseil.

Art. 16. Le Conseil a les pouvoirs les plus étendus pour administrer et gérer l'association. Tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de la compétence du Conseil.

IV. Contrôle financier, Exercice social, Ressources

Art. 17. L'Assemblée Générale désigne trois commissaires chargés du contrôle financier de l'association. Leur mandat dure une année. Ils sont rééligibles. Ils contrôlent la gestion financière de l'association et en font rapport à l'Assemblée Générale annuelle.

Art. 18. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre.

Art. 19. Les ressources de l'association se composent entre autres:

- des recettes propres provenant de ses activités;
- des recettes provenant des cotisations de ses membres effectifs;
- des subventions de tous genres;
- des dons et autres libéralités.

V. Assemblée Générale

Art. 20. L'Assemblée Générale se compose de tous les membres effectifs. Le Conseil pourra y inviter les membres d'honneur.

Art. 21. L'Assemblée Générale se réunit de plein droit au cours du mois de mars au siège de l'association à Contern ou en tout autre lieu à préciser dans la convocation.

Art. 22. Le Conseil peut, chaque fois qu'il le juge nécessaire ou que l'intérêt de l'association l'exige, convoquer une Assemblée Extraordinaire.

Art. 23. A la suite de la demande écrite lui parvenant de la part d'un cinquième au moins des membres effectifs, le Conseil doit convoquer une Assemblée Extraordinaire dans un délai de deux mois. La demande écrite doit contenir une note précisant les points à l'ordre du jour.

Art. 24. L'Assemblée Générale est l'organe suprême de l'association. Sont notamment de la compétence exclusive de l'Assemblée Générale:

- la nomination et la révocation des membres du Conseil,
- la fixation du montant de la cotisation annuelle,
- la modification des statuts,
- l'approbation annuelle des comptes et budgets,
- la dissolution de l'association.

Art. 25. Les membres sont convoqués par écrit quinze jours à l'avance. La convocation contient l'ordre du jour. Les propositions de membres effectifs qui parviendront au Conseil au moins trois semaines avant l'Assemblée Générale seront portées à l'ordre du jour, si la majorité du Conseil les considère de l'intérêt de l'association.

Art. 26. Sauf dispositions contraires des statuts ou de la loi, l'Assemblée Générale est régulièrement constituée, quel que soit le nombre des membres effectifs présents ou représentés par procuration écrite et signée. Elle prend ses décisions à la majorité absolue des votants, sauf s'il en est décidé autrement par les présents statuts; tous les membres effectifs ont un droit de vote égal. Le vote a lieu au scrutin secret, sauf décision contraire de l'Assemblée Générale.

Art. 27. Le Président ou son remplaçant assume la direction de l'Assemblée.

Art. 28. Les résolutions de l'Assemblée Générale sont consignées dans un registre spécial conservé au siège de l'association où tous les membres effectifs pourront en prendre connaissance sans déplacement du registre. Les tiers qui justifient d'un intérêt légitime pourront avoir connaissance des résolutions sur demande écrite adressée au Conseil. Les résolutions seront portées à leur connaissance par lettre à la poste. Les procès-verbaux des Assemblées Générales sont signés par le Président et le Secrétaire du bureau.

VI. Modifications statutaires, Dissolution

Art. 29. L'Assemblée générale ne pourra valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'Assemblée réunit les deux tiers des membres effectifs. Toute modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix.

Au cas où le quorum n'a pas été atteint, une deuxième Assemblée sera appelée à siéger avec le même ordre du jour. Lors de cette seconde réunion qui pourra délibérer, quel que soit le nombre des membres présents ou représentés, l'approbation de la majorité des deux tiers des membres effectifs présents sera suffisante et, dans ce cas, la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Art. 30. La dissolution de l'association ne peut être prononcée que si les deux tiers des membres effectifs sont présents. Si cette condition n'est pas remplie, une deuxième Assemblée sera appelée à siéger avec le même ordre du jour. Cette seconde réunion délibérera valablement, quel que soit le nombre des membres effectifs présents. La dissolution ne sera admise que si elle est votée à la majorité des deux tiers des membres effectifs présents ou représentés. Toute décision qui prononce la dissolution, prise par une assemblée ne réunissant pas les deux tiers des membres de l'association, est soumise à l'homologation du tribunal civil. Les fonds de l'association, après acquittement du passif, seront affectés à une oeuvre de bienfaisance désignée, à la majorité absolue, par les membres effectifs présents ou représentés.

Art. 31. Tout ce qui n'est pas prévu explicitement aux présents statuts, est réglé par la loi du 21 avril 1928, modifiée par les lois du 22 février 1984 et du 4 mars 1994 sur les associations sans but lucratif.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-seize.

Réunion de l'Assemblée

Les comparants, premiers membres effectifs de l'AMICALE DES RETRAITES DE DUPONT LUXEMBOURG, se sont réunis en Assemblée Générale à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Sont nommés premiers membres du Conseil:
 - 1) Monsieur Camille Braun, retraité, demeurant à L-5898 Syren, 3 Wieweschgässel, de nationalité luxembourgeoise,
 - 2) Monsieur Albert Feiereisen, retraité, demeurant à L-4735 Pétange, 73, rue J. B. Gillardin, de nationalité luxembourgeoise,
 - 3) Monsieur Peter Gutenstein, retraité, demeurant à L-6195 Imbringen, 17, route de Luxembourg, de nationalité anglaise,
 - 4) Monsieur Joseph Leguil, retraité, demeurant à F-57570 Fixem, 35A, rue de Metz, de nationalité française,
 - 5) Monsieur Robert Mousel, retraité, demeurant à L-5460 Trintange, 2, rue Principale, de nationalité luxembourgeoise,
 - 6) Monsieur Marc Mousel, retraité, demeurant à L-4131 Esch-sur-Alzette, 11, avenue de la Gare, de nationalité luxembourgeoise,
 - 7) Monsieur Marcel Reiland, retraité, demeurant à F-57570 Fixem, 29, rue de Metz, de nationalité française,
 - 8) Monsieur Edouard Schmitt, retraité, demeurant à F-57180 Terwiller, 4, rue des Jasmins, de nationalité française,
 - 9) Monsieur Jean-Pierre Stronck, retraité, demeurant à L-5450 Stadtbredimus, 2 Wengertswée, de nationalité luxembourgeoise,

10) Monsieur Pierre Vanderdonck, retraité, demeurant à L-6941 Niederanven, 10, rue de Mensdorf, de nationalité belge,

11) Monsieur Rudy Vernimmen, retraité, demeurant à L-2124 Luxembourg, 44, rue des Maraîchers, de nationalité néerlandaise,

12) Monsieur Djuro Zifko, retraité, demeurant à L-5511 Remich, 16, rue des Bâteliers, de nationalité croate.

Il) Le siège de l'association est fixé à Contern, c/o DUPONT DE NEMOURS (LUXEMBOURG) S.A.

Réunion du Conseil

Les membres du conseil, tous ici présents ou représentés, se sont réunis et ont pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Sont nommés:

Président: Monsieur Rudy Vernimmen.

Vice-Président: Monsieur Robert Mousel.

Secrétaire: Monsieur Jean-Pierre Stronck.

Trésoriers: Monsieur Jean-Pierre Stronck et Monsieur Edouard Schmitt.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Braun, J.-P. Stronck, P. Gutenstein, J. Leguil, R. Mousel, R. Vernimmen, M. Reiland, E. Schmitt, P. Vanderdonck, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 1996, vol. 89S, fol. 80, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 1996.

F. Baden.

(13032/200/210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1996.

CLUB DES JEUNES RÉIMECH, Association sans but lucratif.

Siège social: Remich.

STATUTS

Les soussignés:

- 1) Scheuer Daniëlle, étudiante, demeurant au 14A, place de Marché, L-5555 Remich,
- 2) Kieffer Jean-Paul, étudiant, demeurant au 6, rue des Cerisiers, L-5514 Remich,
- 3) Muacho Louis, artisan, demeurant au 43, rue de la Gare, L-5540 Remich,
- 4) Lentz Bob, étudiant, demeurant au 12, place de Marché, L-5555 Remich,
- 5) Kieffer Tom, étudiant, demeurant au 6, rue des Cerisiers, L-5514 Remich,
- 6) Desom Marc, étudiant, demeurant au 4, rue de la Corniche, L-5518 Remich,
- 7) Frank Richard, étudiant, demeurant au 27, route de Mondorf, L-5552 Remich,
- 8) Keller Anne-Marie, étudiante, demeurant au 4, rue Macher, L-5550 Remich,
- 9) Kuffer Jan, étudiant, demeurant au 12, rue des Prés, L-5561 Remich,
- 10) Leclerc Mady, apprentie, demeurant au 15, avenue Lamont-Velter, L-5574 Remich,
- 11) Moes Daniëlle, étudiante, demeurant au 38, chemin des Vignes, L-5576 Remich,
- 12) Scheuer Claude, étudiant, demeurant au 14A, place de Marché, L-5555 Remich,
- 13) Thommes Peggy, fonctionnaire, demeurant au 23, rue des Prés, L-5561 Remich,
- 14) Vanolst Luc, étudiant, demeurant au 23, route de Mondorf, L-5552 Remich,

tous de nationalité luxembourgeoise ont arrêté à la date du 22 mars 1996 les statuts d'une association sans but lucratif qu'ils entendent constituer entre eux.

Titre I^{er}. Dénomination, Siège social, Objet

Art. 1^{er}. L'association est dénommée CLUB DES JEUNES RÉIMECH, A.s.b.l. Elle a son siège social à Remich.

L'association sans but lucratif est la continuation de l'association sans personnalité juridique CLUB DES JEUNES REMICH.

Art. 2. L'association a pour objet de rassembler et d'unir les jeunes de la commune et de créer une ambiance chaleureuse et harmonieuse entre eux et plus particulièrement de fournir un lieu de rencontre pour ses membres, d'agir dans tous les domaines de la culture et du sport, de favoriser les rencontres entre jeunes de cultures différentes, ainsi que de contribuer à la vie culturelle de la commune.

Art. 3. L'association est constituée de 5 membres au moins. L'association connaît principalement des membres actifs et, le cas échéant, des membres honoraires.

Titre II. Conditions de mises à l'entrée et à la sortie des membres

Art. 4. Conditions pour la mise à l'entrée:

- Tout membre actif doit être âgé au moins de 15 ans et au maximum de 29 ans.
- Tout membre actif doit être habitant de la Ville de Remich. Néanmoins le comité peut, à la majorité des voix, accorder la qualité de membre actif à des personnes non-résidentes dans la Ville de Remich.
- Aucun membre actif ne doit être marié ou divorcé.

- Tout membre doit payer la cotisation fixée annuellement par le comité. La cotisation ne peut pas dépasser le maximum de 10.000,- LUF.

- Le comité aura le droit de refuser l'adhésion d'un nouveau membre, si celui-ci ne présente pas les critères d'honorabilité et de moralité généralement admis. En cas de refus, celui-ci doit être notifié par écrit et à l'unanimité des voix par les membres du comité.

Art. 5. Conditions de mise à sortie:

- Le membre actif dépassant la limite d'âge ou le membre qui se marie est démissionnaire de plein droit.

- Tout membre est libre de se retirer de l'association en donnant sa démission par écrit ou oralement au comité.

- L'exclusion forcée peut se faire par décision du comité pour les mêmes motifs que le refus d'adhésion ou pour manquement grave aux statuts. Cette décision d'exclusion doit être prise à l'unanimité des voix et notifiée par écrit à l'intéressé.

- Le membre actif qui itérativement, sans motifs apparents, ne participe pas aux réunions, et montre ainsi son désintérêt, peut être frappé d'exclusion.

- Est réputé démissionnaire, tout membre qui ne paie pas la cotisation due deux mois après l'émission des cartes de membres annuelles.

- L'exclusion se fait par écrit et elle prend immédiatement effet.

- Le membre démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur les fonds sociaux de l'association et ne peut réclamer les cotisations versées antérieurement.

Titre III. Assemblée générale

Art. 6. Une délibération de l'assemblée générale est nécessaire pour les objets suivants:

- la modification des statuts;

- la nomination et révocation des membres du comité;

- l'approbation des budgets et des comptes;

- la dissolution du club.

Art. 7. Les assemblées générales sont convoquées par le comité. Une assemblée générale ordinaire se tiendra annuellement au cours du mois de janvier pour se prononcer sur l'approbation des budgets et des comptes ainsi que sur les nominations statutaires au comité. La convocation se fait par écrit et est signalée à tout membre actif et honoraire et est envoyée au moins 7 jours avant l'assemblée. Cette convocation doit contenir le lieu, l'heure, la date et l'ordre du jour de l'assemblée. Néanmoins des résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour si un cinquième des membres en font la demande par écrit au moins 5 jours avant l'assemblée générale. Aucune ajoute à l'ordre du jour concernant la modification des statuts ne peut être accueillie.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 8. Tous les membres actifs ont un droit de vote égal dans l'assemblée générale et les résolutions sont prises à la majorité des voix des membres présents. Les membres honoraires ont un statut d'observateur dans l'assemblée générale.

Art. 9. Aucun membre ne pourra se faire représenter à l'assemblée générale par un autre membre ou par un tiers.

Art. 10. La modification des statuts et la dissolution de l'association ne peuvent être décidées qu'après convocation préalable mentionnant le texte des modifications proposées respectivement le mode de dissolution envisagée. Cette modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des membres actifs présents, sous réserve du quorum de présence requis par la loi.

Art. 11. Les résolutions prises par l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres par lettre ordinaire. Les résolutions portant modification des statuts sont publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et déposés aux lieux indiqués par la loi.

Titre IV. Le comité

Art. 12. Le comité est formé de 5 membres au moins et de 15 membres au plus. La durée de leur mandat est de deux années, ils sont rééligibles. L'assemblée générale peut changer ce nombre.

Le comité a pour mission la gestion de l'association et a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires et utiles à la réalisation de l'objet social.

Art. 13. Le comité comprend les charges suivantes:

un président,

deux vice-présidents,

un trésorier,

un secrétaire,

un secrétaire adjoint, et

neuf membres du comité.

L'association se trouve engagée par la signature collective d'au moins trois membres du comité, qui ne doivent pas être parents jusqu'au 2^e degré inclus.

Art. 14. La répartition des charges est une affaire interne du comité et sera décidée par les membres du comité entre eux.

Art. 15. Le trésorier gère le capital de l'association. Il rédige un rapport pour chaque assemblée générale, visé par deux commissaires aux comptes nommés par l'assemblée générale de l'année précédente. La décharge du trésorier est donnée par l'assemblée générale sur avis de deux commissaires aux comptes.

Art. 16. Tout membre actif de l'association âgé de 16 ans au moins peut poser sa candidature, en vue de devenir membre du comité. Néanmoins le comité devra comprendre au moins six membres âgés de 18 ans minimum.

Art. 17. Tout membre du comité est libre de donner sa démission. En cas de démission d'un membre du comité, le comité peut coopter un membre de l'association comme membre du comité pour terminer le mandat du membre démissionnaire.

Art. 18. Le comité ne pourra être révoqué qu'en entier et pour des motifs graves par l'assemblée générale réunissant les trois quarts des membres actifs et à l'unanimité des voix.

Art. 19. Toutefois, dans le cas d'incapacité manifeste d'un membre du comité, celui-ci pourra être relevé de sa tâche par les membres restants du comité statuant à l'unanimité des voix de ceux-ci.

Art. 20. Toute modification dans la composition du comité à décider par l'assemblée générale, devra figurer dans l'ordre du jour des convocations de celle-ci, qui indiquera le nom des membres concernés pour une telle modification.

Titre V. Dispositions générales

Art. 21. En cas de dissolution de l'association par l'assemblée générale, l'actif subsistant, après extinction du passif, est affecté de préférence à une association de jeunes existant à Remich pour suivre un but analogue ou à une association à but non lucratif à déterminer par l'assemblée générale.

Art. 22. La loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle que modifiée par les lois du 22 février 1984 et du 4 mars 1994 trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les soussignés, représentant l'intégralité des associés, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, après avoir constaté que l'assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée désigne comme membre du comité les associés suivants: Scheuer Danielle, Kieffer Jean-Paul, Muacho Louis, Lentz Bob, Kieffer Tom, Desom Marc, Frank Richard, Keller Anne-Marie, Kuffer Jan, Leclerc Mady, Moes Danièle, Scheuer Claude, Thommes Peggy, Vanolst Luc.

La durée de leur mandat est fixée à deux années.

Deuxième résolution

Tous les membres de l'ancienne association de fait CLUB DES JEUNES REMICH deviennent, par l'effet des présentes, membres de l'association CLUB DES JEUNES RÉIMECH, A.s.b.l.

Troisième résolution

L'assemblée constate la reprise de la totalité de l'actif et du passif de l'association de fait CLUB DES JEUNES REMICH qui est considérée comme définitivement liquidée et le bilan de clôture de cette association constituera le bilan d'ouverture de l'association créée par les présentes.

Le premier exercice social commencera à la date de ce jour et se terminera le 31 décembre 1996.

Réunion du comité

Se sont ensuite réunis en assemblée générale les membres du comité désignés dans la résolution qui précède pour répartir les charges du comité comme suit:

Président: Scheuer Danielle.

Vice-présidents: Kieffer Jean-Paul, Muacho Louis.

Trésorier: Lentz Bob.

Secrétaire: Kieffer Tom.

Secrétaire adjoint: Desom Marc.

Membres: Frank Richard, Keller Anne-Marie, Kuffer Jan, Leclerc Mady, Moes Danièle, Scheuer Claude, Thommes Peggy, Vanolst Luc.

Dont procès-verbal, établi et signé à Remich en date du 22 mars 1996.

Signé: D. Scheuer, J.-P. Kieffer, L. Muacho, B. Lentz, T. Kieffer, M. Desom, R. Frank, A.-M. Keller, J. Kuffer, M. Leclerc, D. Moes, C. Scheuer, P. Thommes, L. Vanolst.

Enregistré à Remich, le 1^{er} avril 1996, vol. 173, fol. 84, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): P. Molling.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 2 avril 1996.

| | | |
|------------------|------------------|---------------------------|
| D. Scheuer | B. Lentz | M. Desom |
| <i>Président</i> | <i>Trésorier</i> | <i>Secrétaire adjoint</i> |

(13033/221/165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1996.

CATAMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 46.905.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 12 avril 1996, vol. 478, fol. 39, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(13064/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1996.

AMPERSAND S.A., Société Anonyme
Siège social: L-1118 Luxembourg, 3, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 46.562.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 20 mars 1996

Résolutions

1. + 2. Après avoir pris connaissance des rapports du conseil d'administration et du commissaire, ainsi que du bilan et du compte de résultats modifiés au 31 décembre 1994, l'assemblée générale, à l'unanimité des voix, approuve le bilan et compte de résultats tels qu'ils lui sont présentés et qui se traduisent par une perte de 2.587.760,- LUF.
L'assemblée décide de reporter cette perte à nouveau.
3. L'assemblée générale extraordinaire décide de ne pas dissoudre la société.
4. Par votes spéciaux, l'assemblée générale donne, à l'unanimité des voix, décharge aux administrateurs et au commissaire.
5. L'assemblée confirme le mandat d'administrateurs de M. J. Verhelst, M. R. Haigh et M. M. Laurysen, ainsi que celui du commissaire aux comptes de H.R.T. REVISION, S.à r.l.
Leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de 1999.
6. Néant.

Certifié conforme
Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 1996, vol. 478, fol. 32, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13040/565/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1996.

AZIMUTH HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 17.669.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 12 avril 1996, vol. 478, fol. 36, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 avril 1996.

AZIMUTH HOLDING S.A.
Signature Signature
Administrateur Administrateur

(13042/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1996.

AZIMUTH HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 17.669.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 22 mars 1996

- la démission de Monsieur Marc Mommaerts de son mandat d'Administrateur est acceptée;
- est nommé nouvel Administrateur en son remplacement, Monsieur Claude Hermes, employé privé, Bertrange. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 1998.

Certifié sincère et conforme
AZIMUTH HOLDING S.A.
Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 1996, vol. 478, fol. 36, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13043/526/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1996.

CEGECOM S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 45.445.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 1996, vol. 478, fol. 46, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 avril 1996.

N. Didelot
Président

(13066/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1996.

ID-OCEANS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 25.980.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 1996, vol. 478, fol. 45, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(13130/717/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1996.

OPERA INTERNATIONAL (HOLDINGS) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 13, rue Bertholet.
R. C. Luxembourg B 52.344.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 7 juin 1996

L'assemblée a décidé d'accepter la démission de Monsieur Vincent J. Derudder et de Monsieur Luca Bosurgi, administrateurs, avec effet au 18 mars 1996 et au 26 janvier 1996, respectivement.

L'assemblée a décidé de réduire le nombre des administrateurs de cinq à trois.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OPERA INTERNATIONAL (HOLDINGS) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 1996, vol. 480, fol. 36, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20859/267/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 1996.

SECURITY CAPITAL U.S. REALTY, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 51.654.

Notice is hereby given to the shareholders that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders of SECURITY CAPITAL U.S. REALTY will be held at the head office of BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme, 69, route d'Esch, Luxembourg, on *June 26th, 1996* at 11.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the Reports of the Board of Directors and of the Auditor;
2. Approval of the Statement of Net Assets and of the Statement of Operations for the year ended as at December 31st, 1995; Appropriation of the results;
3. Discharge to the Directors;
4. Statutory appointments;
5. Director's fees;
6. Miscellaneous.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items on the agenda of the Annual General Meeting and the decisions will be taken on simple majority of the shares present or represented at the meeting.

(02966/584/22)

The Board of Directors.

AQUA REND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 7, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 26.567.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par la présente à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *3 juillet 1996* à 12.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration.
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises.
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31 mars 1996.
4. Décharge à donner aux Administrateurs.
5. Décharge à donner au Réviseur d'Entreprises.
6. Affectation du résultat.
7. Nominations statutaires.
8. Divers.

(02953/034/18)

Le Conseil d'Administration.

SMALL CAP, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 7, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 33.256.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par la présente à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le lundi 15 juillet 1996 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 5 pour donner au conseil d'administration la possibilité de fusionner des compartiments lors de la survenance de certaines circonstances économiques.

Pour pouvoir assister à l'assemblée, les propriétaires d'actions au porteur doivent avoir déposé leurs actions au siège social cinq jours francs avant la date fixée pour l'assemblée.

I (02858/034/15)

Le Conseil d'Administration.

DEMETER, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 7, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 22.421.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par la présente à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le vendredi 12 juillet 1996 à 11.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 5 pour donner au conseil d'administration la possibilité de fusionner des compartiments lors de la survenance de certaines circonstances économiques.

Pour pouvoir assister à l'assemblée, les propriétaires d'actions au porteur doivent avoir déposé leurs actions au siège social cinq jours francs avant la date fixée pour l'assemblée.

I (02859/034/15)

Le Conseil d'Administration.

AQUA REND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 7, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 26.567.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par la présente à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 12 juillet 1996 à 11.15 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 5 pour donner au conseil d'administration la possibilité de fusionner des compartiments lors de la survenance de certaines circonstances économiques.
2. Suppression du deuxième paragraphe de l'article 19.

Pour pouvoir assister à l'assemblée, les propriétaires d'actions au porteur doivent avoir déposé leurs actions au siège social cinq jours francs avant la date fixée pour l'assemblée.

I (02860/034/16)

Le Conseil d'Administration.

AQUA, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 7, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 26.279.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par la présente à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 12 juillet 1996 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 5 pour donner au conseil d'administration la possibilité de fusionner des compartiments lors de la survenance de certaines circonstances économiques.
2. Suppression du deuxième paragraphe de l'article 19.

Pour pouvoir assister à l'assemblée, les propriétaires d'actions au porteur doivent avoir déposé leurs actions au siège social cinq jours francs avant la date fixée pour l'assemblée.

I (02861/034/16)

Le Conseil d'Administration.

TRIMARAN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 48.103.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le *12 juillet 1996* à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 1995.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

I (02899/060/14)

Le Conseil d'Administration.

GIOFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 41.971.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société extraordinairement en date du *15 juillet 1996* à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation des résolutions prises par le Conseil d'Administration.
2. Présentation et approbation du rapport du Commissaire aux comptes.
3. Présentation et approbation du bilan et du compte de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 1995.
4. Affectation du résultat.
5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes.
6. Elections statutaires.
7. Divers.

I (02969/507/19)

Le Conseil d'Administration.

OLIPARTEX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 28.480.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra le *4 juillet 1996* à 11.00 heures au siège social, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, avec le suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 1995 et approbation du bilan et du compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 1995;
2. affectation du résultat de l'exercice clôturé au 31 décembre 1995;
3. décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. nominations statutaires;
5. divers.

Les actionnaires désirant assister à cette assemblée doivent déposer leurs actions cinq jours francs avant l'assemblée au siège de la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

II (02865/755/20)

Le Conseil d'Administration.